

DELIBERATIONS DU BUREAU DU POLE METROPOLITAIN
DU GENEVOIS FRANÇAIS
ANNEE 2021

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

CONVENTION
RELATIVE A LA MISE
EN ŒUVRE D'UNE
CAMPAGNE
D'INCITATION
FINANCIERE AU
COVOITURAGE
ENTRE LE POLE
METROPOLITAIN ET
LES OPERATEURS
VOLONTAIRES

Séance du 22 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux janvier, à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 15 janvier 2021

Secrétaire de séance : Gabriel DOUBLET

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY –
M. Vincent SCATTOLIN – Mme Nadine PERINET – Mme
Catherine BRUN – M. Stéphane VALLI – M. Sébastien
JAVOGUES – M. Marin GAILLARD – M. Pierre-Jean
CRASTES – Mme Carole VINCENT – M. Philippe MONET

• Délégués représentés :

M. Benjamin VIBERT donne pouvoir à Mme Catherine
BRUN

• Délégués excusés :

Mme Aurélie CHARILLON – Mme Chrystelle BEURRIER -
M. Christophe ARMINJON - M. Jean-Claude GEORGET –
M. Benjamin VIBERT

N° BU2021-01

Nombre de délégués
titulaires

en Exercice : 16

Nombre de délégués

Présents : 11

Pouvoirs : 1

CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE CAMPAGNE
D'INCITATION FINANCIERE AU COVOITURAGE ENTRE LE POLE
METROPOLITAIN ET LES OPERATEURS VOLONTAIRES

Dans le cadre de ses compétences en matière de mobilités nouvelles et de son engagement en faveur du covoiturage, le Pôle métropolitain du Genevois français conduit un plan d'actions complet portant sur quatre axes complémentaires :

- **Stratégie** avec la définition d'une stratégie covoiturage à l'échelle du Grand Genève
- **Investissement** avec la création de lignes de covoiturage dynamique Hé !Léman
- **Communication / Animation** avec la refonte de covoiturage-leman.org, le lancement de campagne de sensibilisation sur le covoiturage auprès des habitants et des entreprises
- **Incitation** avec un programme de récompense pour les usagers vertueux.

Considérant que les services de covoiturage représentent des nouvelles solutions de mobilité, complémentaires aux dispositifs traditionnels de transport. Compte tenu de la publication de la

Loi d'Orientation des Mobilités au Journal Officiel le 24 décembre 2019 et plus particulièrement son article 35, et la publication de ses décrets d'application relatifs à la pratique du covoiturage, à savoir le décret n°2020-678 du 5 juin 2020 relatif à la nature des frais de covoiturage et aux conditions de versement d'une allocation par les autorités organisatrices et le décret n°2020-679 du 5 juin 2020 portant définition du seuil de distance applicable aux très courts trajets de covoiturage ;

Considérant la politique publique portée par la Direction Interministérielle du Numérique consistant, notamment, à fixer les orientations stratégiques du développement d'usages numériques fondés sur des services répondant aux enjeux les plus forts pour les usagers qui se traduit en matière de covoiturage par le "Registre de preuve de covoiturage", permettant de faire converger et d'attester des trajets effectués par les utilisateurs des Bénéficiaires ;

Le Pôle métropolitain a fait le choix de s'engager en faveur du covoiturage en mettant en place un dispositif de soutien financier à la pratique s'appuyant sur le « Registre de Preuve de Covoiturage ».

Ce soutien sera versé par l'intermédiaire des Opérateurs de covoiturage volontaires qui auront fait le choix de conventionner avec le Pôle métropolitain afin d'organiser les modalités du versement d'une incitation financière aux covoitureurs dont le trajet a été avéré.

Pour bénéficier de l'incitation financière financée par le Pôle métropolitain, il est proposé de considérer comme éligibles au soutien du Pôle métropolitain, dans le cadre de l'Opération précitée, les trajets répondant aux critères cumulatifs ci-après :

- l'origine ou la destination sont sur le territoire du Pôle métropolitain.
- Inscrits dans le Registre de Preuve de Covoiturage avec des niveaux de classe de type A, B ou C tels que définis par le Registre de Preuve de Covoiturage.
- Effectivement avérés entre le 23 février 2021 et le 31 décembre 2021. Si l'enveloppe n'est pas entièrement consommée au 31 décembre 2021, la convention prendra fin à l'épuisement de l'enveloppe.

Les conducteurs et passagers effectuant un trajet d'au moins 2 km sont incités selon les règles suivantes :

- De 2 à 30 km : 2 euros par trajet pour le conducteur.
- À partir de 30 km : 0.10 cts par km au-delà, jusqu'à un plafond de 5.00 € par trajet passager.

Il est proposé d'engager une participation financière du Pôle métropolitain plafonnée à 12 000 € pour cette opération. A ce jour, deux opérateurs volontaires ont été recensés : Blablalines et Klaxit.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet de convention ainsi présenté ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention relative à la mise en œuvre d'une incitation financière au covoiturage avec les opérateurs volontaires et tout document y afférant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les dépenses d'incitation correspondantes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 29/01/2021

Publié ou notifié le 29/01/2021

Le Président,
Christian DUPESSEY



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Dupessey", is written over the seal.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

PARTICIPATION DU
POLE
METROPOLITAIN DU
GENEVOIS FRANÇAIS
AU DISPOSITIF
CONTRACTUEL
« CONTRAT DE
RELANCE ET DE
TRANSITION
ECOLOGIQUE »

Séance du 22 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux janvier, à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 15 janvier 2021

Secrétaire de séance : Gabriel DOUBLET

Membres présents :

N° BU2021-02

• Délégués titulaires :

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 11
Pouvoirs : 1

M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY –
M. Vincent SCATTOLIN – Mme Nadine PERINET – Mme
Catherine BRUN – M. Stéphane VALLI – M. Sébastien
JAVOGUES – M. Marin GAILLARD – M. Pierre-Jean
CRASTES – Mme Carole VINCENT – M. Philippe MONET

• Délégués représentés :

M. Benjamin VIBERT donne pouvoir à Mme Catherine
BRUN

• Délégués excusés :

Mme Aurélie CHARILLON – Mme Chrystelle BEURRIER -
M. Christophe ARMINJON - M. Jean-Claude GEORGET –
M. Benjamin VIBERT

PARTICIPATION DU POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS AU
DISPOSITIF CONTRACTUEL « CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION
ECOLOGIQUE »

Le Pôle métropolitain du Genevois français, agit pour le compte de ses membres, dans quatre domaines : la mobilité, la transition écologique, l'aménagement du territoire, l'économie et la formation. Pour mener à bien les missions qui lui ont été confiées mais aussi soutenir ses membres dans la réalisation de projets d'intérêt métropolitain, le Pôle métropolitain recherche des ressources financières auprès de ses partenaires institutionnels en candidatant ou participant à des dispositifs contractuels, des programmes d'investissement ou en répondant à des appels à manifestation d'intérêt (AMI).

Dans le cadre de la circulaire de Monsieur le Premier Ministre du 20 novembre 2020 instituant le « Contrat de Relance et de Transition Ecologique » (CRTE), il est proposé que le Pôle métropolitain puisse intégrer cette contractualisation au côté des huit intercommunalités membres.

Le CRTE contribue à la réussite du Plan de Relance dans les territoires en impliquant toutes les collectivités.

Il accompagne, sur la durée du mandat municipal, la concrétisation du projet de territoire de chaque collectivité engagée avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...)

Il simplifie le paysage contractuel en rapprochant les dispositifs contractuels de l'Etat et des différents partenaires au service des spécificités et enjeux de chaque territoire de projet

Au regard cadre de l'actions menée par le Pôle métropolitain dans les domaines des politiques contractuels et de la transition écologique, en complémentarité les intercommunalités membres, il apparaît pertinent d'élaborer un cadre commun de contractualisation à l'échelle du Genevois français comprenant avec neuf signataires :

- les 8 intercommunalités membres pour la reprise des actions existantes au sein des contractualisations en cours, et, pour l'accompagnement d'actions nouvelles en maîtrise d'ouvrage intercommunales et communales ;
- le Pôle métropolitain pour porter les caractéristiques et enjeux communs de notre bassin de vie.

Ces co-signatures collectives permettront d'identifier et de porter des actions nouvelles aux différentes échelles sous maîtrises d'ouvrage communales, intercommunales ou du Pôle métropolitain. Les périmètres seront définis d'ici le 15 janvier 2021 et les contrats devront être signés au plus tard au 30 juin 2021.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la participation du Pôle métropolitain du Genevois français au Contrat de Relance et de Transition Ecologique dans un cadre de contractualisation commun avec ses intercommunalités membres ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents y afférant ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 29/01/2021

Publié ou notifié le 29/01/2021

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal of the Pôle Métropolitain du Genevois Français is circular. It features a central figure, likely a personification of justice or law, holding a scale and a sword. The text 'Pôle Métropolitain du Genevois Français' is written around the perimeter, and 'R.F.' is at the bottom.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

Séance du 05 février 2021

REMARQUES DU
POLE
METROPOLITAIN SUR
LA DEMARCHE
GENEVE 2050 DU
CANTON DE GENEVE

L'an deux mil vingt et un, le cinq février, à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

N° BU2021-03

Convocation du : 22 janvier 2021

Secrétaire de séance : Gabriel DOUBLET

Nombre de délégués
titulaires

Membres présents :

en Exercice : 16

• Délégués titulaires :

Nombre de délégués
Présents : 14

M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY –
M. Vincent SCATTOLIN – Mme Chrystelle BEURRIER–
Mme Catherine BRUN – M. Stéphane VALLI –
M. Sébastien JAVOGUES – M. Marin GAILLARD –
M. Pierre-Jean CRASTES – M. Philippe MONET –
Mme Aurélie CHARILLON - M. Christophe ARMINJON -
M. Jean-Claude GEORGET – M. Benjamin VIBERT

Pouvoirs : 0

• Délégués excusés :

Mme Carole VINCENT - Mme Nadine PERINET

PARTICIPATION REMARQUES DU POLE METROPOLITAIN SUR LA DEMARCHE
GENEVE 2050 DU CANTON DE GENEVE

Démarche Genève 2050 et contexte

Le Canton de Genève a initié, au début de la législature 2018 – 2023 un exercice de prospective, visant à « explorer les futurs possibles et souhaitables pour le territoire ». Faisant suite à plusieurs votations s'opposant à la politique d'aménagement du canton (densification du Petit-Saconnex, modification de zone au Grand Saconnex), analysées comme un rejet du développement à Genève, Genève 2050 se veut être un espace de dialogue constructif sur les grandes tendances du développement qui impacteront le Canton, dans le respect des objectifs du développement durable, fixés à l'échelle fédérale.

Cette démarche s'est appuyée sur la détermination des tendances futures, sur la base d'entretiens conduits avec une cinquantaine d'experts du territoire. Ces pistes ont permis d'élaborer quatre scénarios qui ont alimenté la vision d'un futur souhaitable élaboré par et pour le Canton de Genève. Quatre ambitions, déclinées en douze objectifs, ont ainsi été validés par le Conseil d'Etat en juin 2018 :

- Genève Prospective : « Voir loin, voir large et voir ensemble, par-delà les limites des modèles en vigueur, porter son attention sur d'autres modes possibles d'organisation, de mobilité, de travail de cohésion etc. »

- Genève Innovante : « Explorer le champ des possibles dans les domaines politique, social, culturel, économique, technologique etc. »
- Genève Durable : « Reconnaître l'importance cruciale de maintenir et de renforcer les conditions de pérennité de l'environnement naturel, social et économique, en reconnaissant la diversité comme l'une des conditions clés de la durabilité »
- Genève Apprenante : « Se doter d'une nouvelle capacité, individuelle et collective : le savoir-apprendre ».

Dans un second temps, des ateliers d'échanges et d'initiation à la prospective, des ateliers thématiques réunissant spécialistes et grand public entre mars et avril 2019, une consultation publique, des questionnaires adressés aux élèves scolarisés dans le Canton ont complété la réflexion. L'équipe du Grand Genève a été invitée à participer aux ateliers d'échanges et d'initiation à la prospective et a contribué aux ateliers thématiques. Les récentes Rencontres du Développement (Septembre 2020) se sont également inscrites dans cette continuité, autour de la question du développement souhaité pour Genève.

Le Pôle métropolitain du Genevois français, le Canton de Genève et le District de Nyon, conscients de la nécessité d'une agglomération compacte, qui soit en mesure d'accueillir le développement et de répondre aux besoins de mobilité, sans gaspiller les ressources, en réduisant les impacts sur l'environnement et en préservant la santé des habitants, ont activement participé à l'élaboration du Projet de Territoire Grand Genève 2016 – 2030 et poursuivent leurs travaux en vue du projet d'agglomération n°4, au sein du GLCT Grand Genève. L'interdépendance des stratégies et les effets induits sur les territoires voisins, formant un même bassin de vie, obligent les partenaires du Grand Genève à porter une grande attention aux politiques menées de part et d'autre de la frontière, pour en assurer la cohérence.

Le rapport de synthèse de l'enquête participative constitue donc pour le Pôle métropolitain un document riche d'enseignements, puisqu'il préfigure le développement du Canton dans les années à venir. C'est pourquoi le Pôle métropolitain remercie tout particulièrement le Canton de Genève pour la transmission de ces éléments. Le présent avis s'inscrit dans une démarche constructive, vise à alimenter les débats et à apporter des éléments de dialogue pour assurer une traduction concrète de ces enseignements.

Avis et remarques du Pôle métropolitain du Genevois français

1. La nécessité de l'échelle transfrontalière

Il faut tout d'abord rappeler que le développement du Canton de Genève est au cœur du bassin de vie et d'emploi transfrontalier du Grand Genève, avec une interdépendance étroite de la Région de Nyon, du Canton de Genève et du Pôle métropolitain pour relever les défis liés à cette métropole d'un million d'habitants.

Le Grand Genève doit en effet **gérer une croissance démographique** parmi les plus dynamiques d'Europe (+ 2,1 % par an en moyenne depuis 10 ans dans les territoires français de l'agglomération) nécessitant de veiller à **une meilleure répartition de la production de logements et de la création d'emplois** à l'échelle de l'agglomération. Il doit en outre faire face à un **développement urbain** induisant : une pression sur les espaces et les ressources du territoire, une explosion de la **mobilité** avec un phénomène de congestion aux frontières (550 000 passages de douane par jour en 2011 aux frontières du canton de Genève), ainsi que de fortes disparités dans **l'accès aux équipements** et en matière de services à la population (santé, culture, formation, etc.).

Le Grand Genève prend toute sa place dans le réseau des métropoles européennes et mondiales et doit en même temps traiter les logiques d'interdépendances sociales, économiques et environnementales, plus localement, au sein de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Le Canton de Genève constitue la ville-centre de notre territoire avec, à ce titre, des effets directs sur ses périphéries suisses et françaises. Il a donc un rôle extrêmement important dans la dynamique transfrontalière et notamment comme moteur pour renforcer et partager les capacités et moyens d'actions en faveur de l'aménagement de notre territoire transfrontalier partagé.

C'est pourquoi il est indispensable que la question du développement futur soit appréhendée à cette échelle transfrontalière, dans la mesure où les décisions des uns affectent celles des autres. Penser à l'échelle du Grand Genève est une nécessité, avec

des actions menées par les acteurs territoriaux sur leur ressort territorial bien sûr, mais également ensemble, dans le cadre des travaux du GLCT Grand Genève notamment.

Pour bâtir un projet de développement soutenable et répondant aux enjeux de la transition écologique, qui couvre les différents aspects de la vie quotidienne des habitants, il est donc nécessaire que les relations fonctionnelles du Canton de Genève avec les territoires voisins soient prises en compte. La définition du « futur » du Canton de Genève pourrait ainsi être utilement élargie pour être envisagée à l'échelle du Grand Genève, afin que les acteurs territoriaux de l'aménagement puissent apporter des réponses concertées et coordonnées.

2. La qualité de vie

85 % des personnes consultées sont satisfait-e-s de la vie à Genève. Nous souhaitons noter que, la qualité de vie plébiscitée au sein du Canton de Genève, s'accompagne, dans le même temps, d'une dégradation des conditions de vie dans les territoires voisins, notamment dans le Genevois français soumis à forte pression urbaine. La forte attractivité économique du Canton de Genève conjuguée à son faible rythme de la production de logements et à des niveaux de vie élevés a généré un report de la construction de logements à l'extérieur de ses frontières, induisant des flux de déplacements importants, de la périurbanisation, une pression sur les ressources naturelles, sur les besoins en matière d'équipements et de services, un fort renchérissement des coûts pour se loger.

Les résultats de la consultation font apparaître quatre points à améliorer prioritairement en matière de qualité de vie :

- Qualité de l'air et de l'eau
- Espaces verts
- Architecture et urbanisme
- Niveau de stress et de bruit.

Ces quatre points ont toute leur place dans les réflexions transfrontalières et sont partiellement traités par le projet d'agglomération. Les résultats de la consultation nous invitent donc à aller plus loin sur ces thématiques, qui débordent largement des frontières administratives.

3. La confiance dans les acteurs du futur et le sentiment d'appartenance :

Les questions sur la « confiance dans les acteurs du futur et le sentiment d'appartenance » font apparaître que plus de la moitié des personnes consultées se sentent appartenir au Grand Genève. Pour le Pôle métropolitain du Genevois français, ce résultat est une véritable réussite, seulement 8 ans après que le nom Grand Genève ait été dévoilé et alors qu'aucune communication grand public n'est menée de façon permanente. La mise en service du Léman Express, des bus et tramway transfrontaliers, la Voie Verte d'agglomération constitue une démonstration quotidienne de la valeur ajoutée de la coopération transfrontalière pour le développement de services aux habitants. Ce résultat confirme la réalité quotidienne de notre bassin de vie transfrontalier, réalité humaine, sociale, économique, culturelle et sportive. Cette réalité est vécue et perçue par nos populations.

Il nous faut poursuivre collectivement les efforts pour consolider ce sentiment d'appartenance au Grand Genève.

4. La concrétisation

Le Pôle métropolitain du Genevois français ne souhaite s'exprimer ici qu'en ce qui concerne ses domaines de compétences. Ainsi, la traduction par le Canton de Genève des résultats de la consultation en indicateurs, objectifs et actions concrètes interroge également le Pôle métropolitain du Genevois français.

En premier lieu, le Pôle métropolitain salue la volonté d'aller vers une neutralité carbone et une société à 2000 watts compte-tenu des enjeux climatiques sur ce territoire partagé.

Cependant, il paraît que l'augmentation de la part des habitants à moins de 500 et 300m des arrêts de transports publics et la diminution du temps consacré aux déplacements, éléments contributifs à l'atteinte de ces objectifs, ne pourra être réussie dans les conditions-cadres actuelles. **En effet, l'accueil de la croissance démographique lié à la dynamique du Canton d'une part, les contraintes inhérentes à la Loi sur l'Aménagement du Territoire et les fortes réticences populaires sur les projets de densification d'autre part, semblent irréconciliables. Il semble donc nécessaire de préciser les modalités d'actions pour permettre de réconcilier le développement urbain avec la population et les contraintes légales.**

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **SOULIGNE** l'intérêt de cette démarche participative menée par le Canton de Genève ;
- **PRENDRE ACTE** du rapport de synthèse de l'enquête participative « Genève 2050 » ;
- **SOUHAITE** que les suites apportées à la démarche puissent être réalisées à l'échelle transfrontalière et du Grand Genève ;
- **PORTE A LA CONNAISSANCE DU CONSEIL D'ÉTAT** les points d'attention relatifs :
 - A la qualité de vie dans l'ensemble du Grand Genève nécessitant un développement urbain partagé et maîtrisé collectivement,
 - A l'enjeu d'un sentiment d'appartenance transfrontalier, comme vecteur de lien sociétal ;
 - Aux modalités d'actions prévues par le Canton de Genève pour concilier les attentes de la population, sa volonté de rapprocher emploi, habitat et transports publics, et le cadre fédéral.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à adresser un courrier à Monsieur le Président du Conseil d'État faisant état de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 17/02/2021

Publié ou notifié le 17/02/2021

Le Président,
Christian DUPESSEY



The image shows a blue ink signature of Christian Dupessey, which is written over a circular official seal. The seal features a central figure holding a staff and a crown, surrounded by the text 'Métropolitain du Genevois Français' and 'R.F.' at the bottom.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

ADOPTION DE LA
CONVENTION DE
PARTENARIAT ET DE
FINANCEMENT
AVEC LE CLUB DES
ENTREPRISES DE
L'UNIVERSITE
SAVOIE MONT BLANC

Séance du 9 avril 2021

N° BU2021-04

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 14
Pouvoirs : 0

L'an deux mil vingt et un, le neuf avril, à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni en visio conférence, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,
Convocation du : 2 avril 2021
Secrétaire de séance : Pierre-Jean CRASTES
Membres présents : 14

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Pierre-Jean CRASTES –
M. Marin GAILLARD – M. Jean-Claude GEORGET –
Mme Catherine BRUN – Mme Carole VINCENT –
M. Vincent SCATTOLIN – M. Sébastien JAVOGUES –
M. Christophe ARMINJON – Mme Aurélie CHARILLON –
M. Benjamin VIBERT – M. Stéphane VALLI –
Mme Christelle BEURRIER – Mme Nadine PERINET

• Délégués excusés :

M. Gabriel DOUBLET – M. Philippe MONET

ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT
AVEC LE CLUB DES ENTREPRISES DE L'UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC

Le Pôle métropolitain du Genevois français a introduit dans sa stratégie de développement de l'Economie, Attractivité et Formation, l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR). Cette stratégie intitulée désormais « Grand Forma » repose sur la dynamique de développement économique du Grand Genève, sur les programmes d'investissements engagés par les collectivités du Genevois français et sur les défis du développement économique, de la Formation dont l'ESR pris comme leviers de compétitivité et de croissance sur le Genevois français.

Aujourd'hui, 1 302 étudiants, soit +7,6% par rapport à l'année scolaire 2019-20 (cf. annexe 1) ayant effectué leurs études secondaires sur le Genevois français sont inscrits à l'Université Savoie Mont Blanc (USMB) sur l'année 2020-2021. Ces étudiants constituent à la fois une main d'œuvre qualifiée potentielle pour les entreprises de notre territoire en tant que stagiaires ou bien futurs employés, ou bien des entrepreneurs en devenir.

En 2020, ce sont 58 entreprises du Genevois français qui ont accueilli 66 stagiaires et 100 alternants de l'USMB.

Parmi les diplômés de l'USMB de 2015 à 2017, 411 sont insérés dans des entreprises du Pôle métropolitain du Genevois français (cf. annexe 2).

Pour orienter, informer les étudiants et jeunes diplômés et les accompagner sur les champs de l'alternance, de l'insertion professionnelle, le Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc a été créé en 1991.

Ce Club des Entreprises poursuit plusieurs objectifs :

- Favoriser les synergies entre les entreprises et l'Université ;
- Soutenir le développement territorial par le biais de la formation et de la création d'emploi ;
- Faciliter l'insertion professionnelle des étudiants ;
- Répondre aux besoins des entreprises par une offre de formation adaptée ;
- Favoriser la promotion des filières de l'Enseignement Supérieur universitaire auprès des entreprises et du territoire ;
- Contribuer à la gestion des compétences au sein des entreprises du territoire.

Le Club des entreprises réunit, aujourd'hui :

- 71 entreprises adhérentes, dont BOTANIC, VALEO, AVENTICS-EMERSON, PARKER, CYCLOMUNDO, AGROBASE-LOGIGRAM, ATMB, BAUD INDUSTRIES, ANTHIME MOULEY, CAPRI, FRANCE BOISSONS, ROCH SAS, DRONE INITIAL, issues du Genevois français, mais aussi des entreprises emblématiques telles que FOURNIER MOBALPA, SÓPRA STERIA, TEFAL, SALOMON, NTN-SNR, SOMFY...
- 15 adhérents institutionnels, dont le Pôle métropolitain du Genevois français, le Conseil Savoie Mont Blanc, Chambéry Grand Lac Economie, Grand Annecy Agglomération...
- Près de 40 membres associés de réseaux professionnels ou associatifs, tels que la MED74, le cluster Mont Blanc Industries ...
- 10 000 étudiants (sur les 15 000 que compte l'Université Savoie Mont Blanc)
- 1 000 entreprises partenaires et un réseau de 20 000 contacts socio-professionnels.

Le Club des entreprises réalise chaque année plusieurs événements emblématiques, dont :

- la Semaine Emploi & Entreprise
- le Stages'Festival (recrutement de stagiaires et alternants)
- le Job Dating de l'alternance
- L'organisation de visites d'entreprises
- Les déjeuners RH (rencontres de Directeurs des ressources humaines)

Son budget (près de 630 000€) provient pour l'essentiel, des dons des entreprises membres pour 47% et des subventions accordées par les collectivités locales à hauteur de 50%.

Une équipe de 9 personnes répartie sur les antennes d'Annecy, Chambéry et Le Bourget-du-Lac (cf. organigramme en annexe 3).

Certains cursus de formation professionnelle ont été coproduits entre l'Université Savoie Mont Blanc et certains établissements situés sur le Pôle métropolitain du Genevois français :

- Lycée Hôtelier de Thonon : 2 licences pro Gestion/Reprise d'une PME Hôtelière : soit 30 étudiants dont 15 en alternance à Thonon + Campus des Métiers et des Qualification tourisme Hôtellerie
- Lycée des Glières à Annemasse :
 - o Licences Développement Commercial et relation clients : pas ouvert cette année car pas assez de dossier étudiant, et besoin de stabiliser une formation Bac +2 avant de proposer un bac +3
 - o DAEU - équivalence Bac pour la rentrée 2019-2020 à l'université
 - o 3 projets pour la rentrée 2019-2020
 - Certificat universitaire Management de la Relation Commercial
 - DU Immobilier avec une partie des cours à Annemasse
 - DUT GACO à distance

Pour l'année scolaire 2020/2021, au-delà de l'accompagnement de nos citoyens étudiants et de l'insertion professionnelle au sein de nos entreprises, le Club des Entreprises propose une implication sur le Genevois français plus forte avec 2 axes d'intervention :

Développement des compétences :

- Soutien aux Centres associés de la Cité des Métiers du Genevois français en fournissant les données relatives à l'Alternance et aux Stages en Entreprises pour lequel le Club assure la promotion des formations supérieures à disposition des entreprises du Genevois français, en proposant des participations croisées aux événements, les permanences VAE, les offres de stages remontant des entreprises au Club, etc. ;
- L'animation du projet Interreg franco-suisse CADYCO (CArtographie DYnamique des COmpétences) :
Le Club intervient sur plusieurs volets du projet Interreg :
 - ✓ La promotion du projet par le développement d'une identité visuelle (logo, charte graphique, supports de communication, site internet) ;
 - ✓ Le développement des coopérations avec les entreprises pour recueillir les compétences mobilisées et recherchées, les liens avec les formations de l'USMB, les données dont elles ont besoin sur les métiers, formations et compétences, les données qu'elles peuvent partager sur leurs pratiques et besoins RH...
 - ✓ Le suivi évaluatif sur le projet et l'implication des acteurs
 - ✓ Soutien à l'organisation du Carrefour des Métiers des Assises Européennes de la Transition Energétique de janvier 2022 en lien avec le projet UNITA de l'USMB.

Territorialisation des actions, digitalisation et entrepreneuriat innovant :

- Soutien à l'organisation des hackathons « DxO HACK » de mars 2021 sur le thème du Tourisme durable et des activités sports et « Start Up de territoires 2 » prévu courant 2022 sur les sujets de la transition écologique. Les actions porteront sur le recrutement des étudiants, des professeurs et chercheurs, l'aide à l'identification des thèmes à couvrir par les composantes universitaires, la mobilisation d'étudiants pour l'organisation et la contribution à la création du Pôle entrepreneuriat universitaire pour accompagner les étudiants post hackathon en lien avec le réseau des agences économiques et autres acteurs de l'entrepreneuriat du Genevois français.

Le Pôle métropolitain du Genevois français, dans le cadre des compétences, définies par l'ensemble des collectivités membres, a pour mission de contribuer au développement économique et d'un Enseignement Supérieur de qualité, répondant aux besoins exprimés par les entreprises présentes sur le territoire.

Dans cette perspective, le Pôle métropolitain souhaite soutenir les activités du Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc, afin :

- De contribuer au rapprochement entre les entreprises du territoire, les collectivités locales et l'Université Savoie Mont Blanc ;
- De contribuer à l'insertion des étudiants dans la vie économique locale ;
- De répondre aux besoins des entreprises du Genevois français en termes de main d'œuvre qualifiée et de compétences / formations supérieures ; de promotion des Marques Employeurs des entreprises du Genevois impliquées dans le Club ;
- De renforcer le rayonnement du Genevois français sur son périmètre et à l'extérieur ;
- De bénéficier d'un soutien dans la structuration et mise en place de son plan d'actions économiques.

Il est proposé de soutenir le plan d'actions du Club des Entreprises de l'USMB pour le Genevois français à hauteur de 10 000 € au titre de l'année 2021, via une convention financière et d'objectifs.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention d'adhésion au Club des entreprises Université Savoie Mont Blanc pour l'année 2021, annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à signer la convention et l'ensemble des documents y afférant ;

- **AUTORISE** le versement d'une subvention d'un montant de 10 000 € Nets de TVA au Club des entreprises suivant les modalités fixées par la convention annexée à la présente délibération ;
- **IMPUTE** la dépense en résultant au crédit ouvert à cet effet au budget principal, à l'article 6574.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

Publié ou notifié le

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

Séance du 9 avril 2021

CANDIDATURE DU
PÔLE
MÉTROPOLITAIN DU
GENEVOIS FRANÇAIS
AUX APPELS A
MANIFESTATION
D'INTERET
-
« DEPLOIEMENT DU
REFERENTIEL
ECONOMIE
CIRCULAIRE -
ACTION COLLECTIVE
POUR LES
TERRITOIRES EN
AUVERGNE-RHONE-
ALPES »

N° BU2021-05

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 14
Pouvoirs : 0

L'an deux mil vingt et un, le neuf avril, à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni en visio conférence, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 2 avril 2021

Secrétaire de séance : Pierre-Jean CRASTES

Membres présents : 14

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Pierre-Jean CRASTES –
M. Marin GAILLARD – M. Jean-Claude GEORGET –
Mme Catherine BRUN – Mme Carole VINCENT –
M. Vincent SCATTOLIN – M. Sébastien JAVOGUES –
M. Christophe ARMINJON – Mme Aurélie CHARILLON –
M. Benjamin VIBERT – M. Stéphane VALLI –
Mme Christelle BEURRIER – Mme Nadine PERINET

• Délégués excusés :

M. Gabriel DOUBLET – M. Philippe MONET

CANDIDATURE DU PÔLE MÉTROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS AUX
APPELS A MANIFESTATION D'INTERET
« DEPLOIEMENT DU REFERENTIEL ECONOMIE CIRCULAIRE - ACTION
COLLECTIVE POUR LES TERRITOIRES EN AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le Pôle métropolitain du Genevois français, agit pour le compte de ses membres, dans quatre domaines : la mobilité, la transition écologique, l'aménagement du territoire, l'économie et la formation.

Pour mener à bien les missions qui lui ont été confiées mais aussi soutenir ses membres dans la réalisation de projets d'intérêt métropolitain, le Pôle métropolitain recherche des ressources financières ou un accompagnement auprès de ses partenaires institutionnels en candidatant à des dispositifs contractuels, des programmes d'investissement ou en répondant à des appels à manifestation d'intérêt (AMI) et des appels à projet.

Dans ce cadre un appel à manifestation d'intérêt « Déploiement du Référentiel Economie Circulaire Action collective pour les territoires en Auvergne-Rhône-Alpes », pour lequel le Pôle métropolitain est éligible, peut faire l'objet d'une réponse d'ici le 16 avril 2021.

Avec l'appui de l'ADEME et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le CIRIDD anime sur la période 2020 à 2022 une action collective afin d'accompagner le déploiement du Référentiel Economie Circulaire - base d'un dispositif national de labellisation des territoires les plus engagés et

performants dans les domaines de la circularité - auprès de 24 collectivités de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'action vise à accompagner les collectivités dans l'appropriation et la mise en œuvre du Référentiel Économie Circulaire comme outil de programmation, de suivi, d'évaluation et de valorisation de leur stratégie opérationnelle.

Via des temps collectifs et un appui en présentiel, les collectivités peuvent se former à l'utilisation du référentiel, réaliser un état des lieux, élaborer une stratégie et un plan d'action, et partager leur expérience. L'action est également un moyen de valoriser ses bonnes pratiques et de se préparer à une labellisation.

Ce modèle est un moyen de réduire l'empreinte environnementale (consommation de ressources et pollutions) tout en générant de nombreuses externalités économiques et sociales positives : optimisation de l'utilisation des ressources locales, réductions des dépendances extérieures, développement des circuits-courts, renforcement des tissus économiques locaux, création de filières et ancrage des emplois, innovations, augmentation du lien social et de la qualité de vie...

Cette candidature est complémentaire des actions entreprises par le Pôle métropolitain ou ses membres, intégrées dans le schéma d'accueil des entreprises (S.A.E.) du Genevois français, dont l'Economie Circulaire est un des volets.

Cette démarche aura pour objectif de structurer un plan d'actions commun et d'approfondir les capacités opérationnelles.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la candidature du Pôle métropolitain du Genevois français à l'appel à manifestation d'intérêt « Déploiement du Référentiel Economie Circulaire Action collective pour les territoires en Auvergne-Rhône-Alpes » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents y afférant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 14/04/21

Publié ou notifié le 14/04/21

Le Président,
Christian DUPESSEY

The image shows a blue ink signature of Christian Dupessey written over a circular official seal. The seal features a central figure holding a torch and a scale, surrounded by the text 'Pôle Métropolitain du Genevois Français' and 'R.F.' at the bottom.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

Séance du 7 mai 2021

AVENANT AU
MARCHE
D'OPERATEUR
GENERALISTE DE
LA PLATEFORME
DE RENOVATION
ENERGETIQUE DES
LOGEMENTS
« REGENERO »

L'an deux mil vingt et un, le sept mai, à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni en visio conférence, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,
Convocation du : 30 avril 2021
Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN
Membres présents : 14

N° BU2021-06

• Délégués titulaires :

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 14
Pouvoirs : 0

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN – Mme
Chrystelle BEURRIER – M. Marin GAILLARD –
M. Stéphane VALLI – Mme Catherine BRUN –
M. Sébastien JAVOGUES – Mme Aurélie CHARILLON –
M. Gabriel DOUBLET – Mme Carole VINCENT – M. Jean-
Claude GEORGET – M. Philippe MONET – M. Benjamin
VIBERT – Mme Nadine PERINET

• Délégués excusés :

M. Pierre-Jean CRASTES- M. Christophe ARMINJON

AVENANT AU MARCHE D'OPERATEUR GENERALISTE DE LA PLATEFORME
DE RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS « REGENERO »

Le service REGENERO vise à accompagner les particuliers dans leur projet de rénovation énergétique.

Cette « plateforme » permet d'apporter aux habitants une base d'informations disponibles via un site internet ainsi qu'un guichet unique d'accompagnement et d'orientation accessible par voie numérique, téléphonique et physique. Les porteurs de projets peuvent ainsi être guidés sur les dispositifs locaux adaptés à leur projet de rénovation, et accompagnés dans toutes les phases de leur démarche.

Par délibération n°B-2017-229 du 26 septembre 2018, le Bureau communautaire d'Annemasse Agglo a approuvé l'adhésion à un groupement de commandes constitué avec la Communauté de Communes du Genevois en vue de la passation d'un marché relatif à l'opérateur généraliste de la Plateforme de Rénovation Énergétique des logements REGENERO.

Annemasse Agglo a été désigné coordonnateur du groupement et, à ce titre, a conduit la procédure de passation du marché.

A l'issue d'une procédure adaptée (article 28 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016) et par décision de la Commission d'Appel d'offres réunie le 10 avril 2018, le marché a été attribué à

INNOVALES selon les prix unitaires mentionnés au bordereau des prix et pour un montant forfaitaire annuel de 33 000,00 € HT réparti entre Annemasse Agglo et la Communauté de Communes du Genevois.

Par délibération du Bureau communautaire n°B-2018-0103 du 2 mai 2018, le Président d'Annemasse Agglo en tant que représentant du coordonnateur du groupement, a été habilité à signer le marché.

Le marché, numéroté 18016, a été notifié à INNOVALES le 23 mai 2018 pour une période initiale de 2 ans, reconductible 3 fois un an.

Afin que l'ensemble des habitants du Genevois français puisse bénéficier d'un accompagnement similaire, les élus du Pôle métropolitain se sont prononcés lors du Comité syndical du 21 mars 2019 en faveur de la reprise et de la mutualisation de ce service.

Un avenant quadripartite a été passé entre Annemasse Agglo, la Communauté de communes du Genevois, le Pôle métropolitain du Genevois français et INNOVALES afin de transférer au Pôle métropolitain à compter du 23 avril 2019 le marché initialement conclu en groupement par Annemasse Agglo et la Communauté de communes du Genevois.

Le marché ainsi transféré prévoit expressément la possibilité de confier au titulaire du marché, en application de l'article 30-I 7° du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 (article R2122-7 du code de la commande publique), un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires, pendant une durée de 3 ans à compter de la notification du marché.

Sur ce fondement INNOVALES a été sollicité afin de passer un marché de prestations similaires ayant pour objet d'étendre les prestations déjà réalisées pour le compte d'Annemasse Agglo et de la Communauté de communes du Genevois aux autres membres du Pôle métropolitain, à savoir :

- la Communauté d'Agglomération Thonon Agglomération,
- La Communauté d'Agglomération Pays de Gex Agglo,
- La Communauté de Communes du Pays Rochois,
- La Communauté de Communes Faucigny-Glières,
- La Communauté de Communes Arve et Salève.

Un nouveau marché a donc été conclu et notifié le 17 mai 2019 pour une période initiale courant du 23 mai 2019 au 22 mai 2020.

Il a été reconduit 2 fois, la dernière reconduction courant du 23 mai 2021 au 22 mai 2022.

Il a été passé sous une forme de prix mixte, à savoir des prestations payées à prix forfaitaire pour un forfait annuel de 97 350 € HT et des prestations réalisées sur émission de bons de commande sur la base du bordereau des prix unitaires, sans minimum ni maximum de commande.

A compter du 23 mai 2021, date de renouvellement de la nouvelle période, La Communauté d'Agglomération Pays de Gex Agglo ne souhaite plus bénéficier des prestations du marché ; les prestations étant assurées par l'ALEC01 dans le cadre de la mise en place du Service Public pour la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) sur le Département de l'Ain.

Il convient donc de passer un avenant avec INNOVALES afin de modifier le périmètre du marché qui se décompose désormais comme suit :

- la Communauté d'Agglomération Thonon Agglomération,
- la Communauté de communes du Pays Rochois,
- la Communauté de communes Faucigny-Glières,
- la Communauté de communes Arve et Salève.

La décomposition du prix global et forfaitaire est impactée par ce retrait et il convient donc de supprimer le prix de la « mission 5.2 niveau 1 Pays de Gex Agglo » ce qui entraîne une diminution de – 23 414,29 € HT.

Le prix global et forfaitaire annuel est donc ramené à 73 935,71 € HT.-

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant dans les conditions évoquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 12/05/21

Publié ou notifié le 12/05/21

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal is circular with the text "Métropole Française du Genevois" around the perimeter and "R.F." at the bottom. The center features a figure holding a staff and a banner.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

Séance du 7 mai 2021

APPROBATION DU
PROJET DE
CONVENTION DE
FINANCEMENT ET
DE PARTENARIAT
AVEC
L'ASSOCIATION
OUTDOOR SPORTS
VALLEY POUR
L'ANNEE 2021

L'an deux mil vingt et un, le sept mai, à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni en visio conférence, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,
Convocation du : 30 avril 2021
Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN
Membres présents : 14

N° BU2021-07

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 14
Pouvoirs : 0

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN – Mme
Chrystelle BEURRIER – M. Marin GAILLARD –
M. Stéphane VALLI – Mme Catherine BRUN –
M. Sébastien JAVOGUES – Mme Aurélie CHARILLON –
M. Gabriel DOUBLET – Mme Carole VINCENT – M. Jean-
Claude GEORGET – M. Philippe MONET – M. Benjamin
VIBERT – Mme Nadine PERINET

• Délégués excusés :

M. Pierre-Jean CRASTES- M. Christophe ARMINJON

APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE
PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION OUTDOOR SPORTS VALLEY POUR
L'ANNEE 2021

Vu le rapport d'activité 2020 de l'action OSV ci-annexé,

Vu le projet de feuille de route 2021 ci-annexé,

Vu le projet de convention 2021 ci-annexé,

Considérant que le Pôle métropolitain du Genevois français porte une stratégie de développement économique avec un véritable enjeu de développement autour du domaine d'excellence des sports, au fort potentiel au regard du nombre d'acteurs, des emplois, des sites d'exploitation, et des besoins identifiés dans le Genevois français autour de la fabrication, de la réparation, des services aux industries, du développement numérique et aux enjeux de transition écologique liés aux activités sportives.

Considérant que le Pôle métropolitain a initié depuis 2016 un partenariat avec le cluster Outdoor Sports Valley (OSV) afin d'animer le réseau d'entreprises et de partenaires sur le domaine économique « sports ». Soutenu également par la région Auvergne Rhône-Alpes, ce cluster régional a pour vocation de fédérer, représenter et contribuer au développement économique des entreprises de l'industrie et services aux industries dédiés aux sports. Ce cluster compte 470

membres représentant près de 600 marques de sport, plus de 7 700 emplois, et près de 2,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

A partir des champs d'intervention du cluster OSV, un programme d'actions spécifique et adapté au territoire du Genevois français a été élaboré avec les différents acteurs économiques du territoire : il fait l'objet d'une présentation en annexe du projet de convention. Deux axes d'intervention sont privilégiés pour le nouveau plan d'actions :

1. Favoriser le développement économique durable des filières « sport » sur le Genevois français (prestataires, terrains de jeux, ambassadeurs, influenceurs...).

Il s'agit ici de **fédérer les différents acteurs économiques** issus des filières sports, du fabricant, artisan, prestataire de service, commerçant de détails, grossiste, centre de formation, club et association sportifs, centre spécialisé, prestataire de service. L'ensemble de ces activités représente environ 500 établissements employeurs et plus de 2 000 emplois avec une augmentation de 10% depuis 5 ans. Cette fédération d'acteurs permet de **favoriser l'accès à l'offre d'accompagnement du cluster régional afin de booster leur développement économique**, d'**organiser des temps de réseautage facilitant le business entre acteurs économiques** en période de crise économique. Cet axe d'intervention permet également de **créer des nouveaux outils collaboratifs et de promotion** des pratiques, terrains de jeux, produits et services locaux dans une logique décarbonée.

2. Promouvoir et accompagner l'entrepreneuriat innovant et l'innovation dans les filières « sport » appliqués aux enjeux de transition écologique et de développement d'une activité économique de proximité.

OSV développe un réseau de partenaires scientifiques, académiques et industriels afin d'encourager l'innovation au sein des différentes filières « Sports ». A travers l'organisation sur le Genevois français du salon dédié à l'innovation digitale et ouverte « Digital cross Outdoor », autrement appelé « DxO », il s'agit de stimuler l'innovation pour répondre à des enjeux de proximité autour de l'innovation durable, de préservation des milieux, et des enjeux de digitalisation. Cet événement réunissant désormais entre 300 et 350 acteurs économiques spécialisés dans le sport ou l'innovation digitale, permet également au Genevois français de rayonner à l'échelle franco-suisse et française. Cet événement DxO intègre également un hackathon franco-suisse dédié au numérique et au sport. En 2019, 11 porteurs de projets ont pu se développer dans la région à l'issue de l'événement. En 2020, 15 nouveaux porteurs de projets ont été accueillis dans ce hackathon transfrontalier. Il s'agit ici de faciliter l'émergence d'activités novatrices locales, dédiées à la transition écologique et digitale des entreprises, de développer des emplois qualifiés. Les enjeux pour les années à venir résident dans l'ancrage territorial de ces start ups.

Il est proposé que le Pôle métropolitain soutienne, sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2021, via une convention financière et d'objectifs, dont le projet est joint en annexe du présent projet de délibération, le plan d'actions d'OSV selon les axes et montants suivants :

- Une tranche ferme de 16 650 euros, soit 31 jours pour l'axe 1 (Favoriser la structuration de la filière « sport » sur le Genevois français (prestataires, terrains de jeux, ambassadeurs, influenceurs...) et 6 jours de l'axe 2 (Promouvoir et accompagner l'entrepreneuriat innovant et l'innovation dans la filière « sport ») correspondant au DXO 2021.

- Une tranche optionnelle de 7 650 euros, soit 17 jours pour l'axe 2 (Promouvoir et accompagner l'entrepreneuriat innovant et l'innovation dans la filière « sport »). La réalisation de ces 17 jours étant conditionnée à une prise de décision formelle du Pôle métropolitain à réaliser le DXO en 2022.

Le Rapport d'activités 2020 du cluster OSV et la nouvelle feuille de route pour l'année 2021, sont présentés en annexes.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention d'objectifs et de partenariat, annexé à la présente délibération, avec Outdoor Sports Valley (OSV) relative à l'animation des filières « Sports » à l'échelle du Genevois français sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à la signer ainsi que l'ensemble des documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement d'une subvention d'un montant total de 24 300 euros répartis comme suit :
 - 16 650 euros, destinés aux 31 jours de réalisation de l'axe 1 et aux 6 jours de l'axe 2 correspondant au DXO 2021.
 - 7 650 euros destinés à la réalisation de 17 jours de l'axe 2 pour l'organisation du DXO 2022. Cette somme sera versée sous réserve de la décision formelle du Pôle métropolitain de réaliser cet évènement en 2022.
- **IMPUTE** la dépense en résultant au crédit ouvert à cet effet au budget principal, à l'article 6574.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 12/05/21

Publié ou notifié le 12/05/21

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal of the Pôle Métropolitain du Genevois Français is circular. It features a central figure holding a staff and a shield, with a sunburst above. The text 'Pôle Métropolitain du Genevois Français' is written around the perimeter, and 'R.F.' is at the bottom.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

Séance du 7 mai 2021

SCHEMA
D'ACCUEIL DES
ENTREPRISES :
ETUDES DE
FAISABILITE POUR
L'INSTALLATION
DE
CONCIERGERIES
DE SERVICES SUR
LE GENEVOIS
FRANÇAIS

L'an deux mil vingt et un, le sept mai, à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni en visio conférence, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,
Convocation du : 30 avril 2021
Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN
Membres présents : 14

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN – Mme
Chrystelle BEURRIER – M. Marin GAILLARD –
M. Stéphane VALLI – Mme Catherine BRUN –
M. Sébastien JAVOGUES – Mme Aurélie CHARILLON –
M. Gabriel DOUBLET – Mme Carole VINCENT – M. Jean-
Claude GEORGET – M. Philippe MONET – M. Benjamin
VIBERT – Mme Nadine PERINET

• Délégués excusés :

M. Pierre-Jean CRASTES- M. Christophe ARMINJON

SCHEMA D'ACCUEIL DES ENTREPRISES :
ETUDES DE FAISABILITE POUR L'INSTALLATION DE CONCIERGERIES DE
SERVICES SUR LE GENEVOIS FRANÇAIS

Contexte

- Le Schéma d'accueil des entreprises

De 2017 à 2018, le Pôle métropolitain du Genevois français a lancé une étude stratégique afin de définir son Schéma d'Accueil des Entreprises permettant de rapprocher attractivité économique et aménagement durable des zones d'activités et de créer un outil de pilotage de l'action économique du Pôle métropolitain du Genevois français. Dans les priorités des attentes des entreprises et des préconisations des EPCI, la mise en place de conciergeries de territoire à destination des entreprises, mais aussi des salariés, est nettement ressortie et a donc fait l'objet d'une inscription dans le plan d'actions du Pôle métropolitain.

- L'incubation du porteur de projet SOLUS

En parallèle, le Pôle métropolitain, dans le cadre de sa stratégie de développement économique dédiée à l'innovation sociale et solidaire avait financé de 2017 à 2018, l'incubation d'un service de conciergerie de territoire éco-responsable et solidaire du nom de SOLUS. Ce processus d'incubation avait pour objectif principal de structurer l'offre au regard des besoins et d'étudier la faisabilité pour une première implantation sur le Genevois français. En 2019, dans le cadre de

sa compétence économique, la Communauté de Communes du Pays Rochois a décidé d'installer cette conciergerie à la gare de la Roche-sur-Foron et dessert les citoyens, gens de passage et assure un service auprès des entreprises sur le PAE des Jourdiès, ZAE d'intérêt métropolitain du Pays Rochois.

- **L'opportunité d'un déploiement plus large**

Fin 2020, 2 territoires du Genevois français, Thonon agglomération et Archparc, s'intéressent au développement de ce profil de conciergerie écoresponsable et solidaire pour renforcer l'offre de service dans 4 zones d'activité d'intérêt métropolitain + 1 Pôle d'échanges multimodal à Thonon-Les-Bains centre :

- Bracots, Vongy et Planbois, Pôle Gare pour Thonon agglo ;
- Archparc pour le Syndicat Mixte d'Aménagement du Genevois.

Afin d'étudier la faisabilité pour la mise en place de ce service de proximité, ces 2 organismes publics avaient sollicité le Pôle métropolitain du Genevois français pour prendre en charge l'achat de la prestation en commande directe pour un montant de 10 000€ Nets de TVA et pour une période de 6 mois.

La mise en place de l'offre étant très spécifique (offre produits-services et livraison écoresponsables et services d'insertion à l'activité économique), l'étude serait réalisée en direct par la conciergerie SOLUS.

15 ZAE d'intérêt métropolitain sont répertoriées dans le Schéma d'accueil des entreprises.

Afin d'avoir un déploiement le plus cohérent possible sur l'ensemble du Genevois français, les élus du bureau de février 2021 avaient demandé le lancement d'un appel à projets aux EPCI pour la réalisation de ces études de faisabilité d'implantation de conciergerie.

Rappel des préalables pour le lancement des études

- **Analyse financière**

Si le Pôle métropolitain envisageait d'étudier la faisabilité pour les 15 ZAE sur 2 exercices budgétaires et sans négociation auprès du prestataire, on peut estimer le montant de l'étude globale à hauteur de 30 000€ Nets de Tva maximum.

- **Analyse juridique**

La demande porte sur l'achat d'une prestation sous la forme d'une commande directe dont le montant est situé en dessous du seuil des marchés publics. La mise en concurrence, bien que recommandée, n'est pas obligatoire. L'offre de produits et service attendue, « écoresponsable et solidaire » est très spécifique et la conjugaison de ces deux critères cumulatifs rend le partenariat avec SOLUS singulier. Par ailleurs, la contractualisation faite entre le Pôle métropolitain du Genevois français et le prestataire SOLUS n'impliquerait pas l'EPCI membre. En effet, le prestataire devra rendre un ensemble de livrables notamment sur le potentiel Offre/demande et les modèles juridiques et financiers auprès de l'EPCI membre et du Pole métropolitain. L'EPCI membre décidera d'une part, s'il souhaite donner suite aux résultats de l'étude et d'autre part, dans le cadre d'un souhait d'émergence de ce type de service sur son territoire, il est libre de décider du prestataire et de la forme contractuelle à envisager.

- **Analyse de la compétence du Pôle métropolitain**

La question du rôle, de la compétence du Pôle métropolitain sur ce dossier est importante. Si l'on prend en compte le cas de figure du Pays Rochois, le Pôle métropolitain a permis de financer l'incubation d'un service en lien avec sa stratégie d'aménagement et de développement économique et d'étudier la faisabilité sur la vallée de l'Arve. L'EPCI membre a ensuite fait émerger le service et l'a développé sur son territoire. L'EPCI membre est aujourd'hui maître d'ouvrage de services.

- **Résultats de l'appel à projets**

Les EPCI membres ont répondu à cet appel à projet. La totalité des réponses est résumée dans le tableau ci-après :

N°	Collectivité	Réponse à l'appel projets à à Favorable- défavorable- Autre ?	Observations - attendus
1	Communauté de Communes du Pays Rochois	Favorable déjà réalisé.	Etude faisabilité réalisée en 2017 et 2018
2	Communauté d'agglomération de Thonon	Favorable	Etude attendue sur les ZAE des Bracots, Vongy, Planbois et le Pôle Gare de Thonon centre
3	Syndicat mixte SMAG-ARCHPARC	Favorable	Etude attendue sur l'offre de produits et services y compris dans l'accompagnement des événements d'Archparc – Offre potentiellement mise en place au premier semestre 2022
4	Communauté de Communes du Genevois	Favorable	Elargissement du périmètre d'étude depuis le Pôle Archparc au Genevois, principalement sur l'Ecoparc du Genevois. Lancement de l'analyse de l'offre en simultané avec Archparc en septembre
5	Communauté d'agglomération du Pays de Gex	Favorable	2 Zones d'activité majeures : St Genis Pouilly et Ferney Genève Innovation – demande à ce que l'étude prenne en compte l'existence de la conciergerie du CERN
6	Communauté de Communes de Faucigny-Glières	Favorable	2 grandes parties à analyser : ZAE de Bordets 1 et 2, ZAE Graviers-Bronze
7	Communauté de Communes du Pays bellegardien	Favorable	2 grandes zones majeures à analyser : Pole économique Valserhône-Châtillon et PAE de Vouvray
8	Communauté d'agglomération d'Annemasse	Autre	De nombreux chantiers de lancer pour accompagner les entreprises et salariés dans les ZAE d'intérêt métropolitain. La question de la conciergerie sera abordé ces prochains mois
9	Communauté de Communes d'Arve et Salève	Favorable	Le modèle économique sera difficile à trouver du fait de la faible quantité et du manque de densité des entreprises. A contrario, l'offre en produits et services de la CCAS pourrait intéresser les conciergeries voisines. Par ailleurs, des besoins ressortent en centralité urbaine et/ou au Pôle gare. La proposition serait de lancer une étude de faisabilité pour étudier les possibilités de mise en relation des conciergeries voisines pour un service plus adapté au modèle économique. Ce service pourrait s'insérer dans une offre globale portée par la CCAS et la Ville de Reignier-Esery (Ex. : point relais, tiers-lieu...).
TOTAL			7 territoires accompagnés sur la période 2021-2022 pour 13 sites étudiés

Sept collectivités membres du Pôle métropolitain (listées ci-dessus) ont confirmé leur souhait d'être accompagnées pour étudier la faisabilité technique et économique pour l'émergence d'une conciergerie de services. L'estimation financière de la prestation pour la mise en place d'une étude sur 13 sites serait d'environ 25 000 € HT.

Les études seraient réalisées sur les 2 années 2021 et 2022 selon un calendrier d'exécution à fournir par le prestataire (en accord avec les collectivités concernées).

Aussi, le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** le lancement de plusieurs études de faisabilité sur la période 2021-2022, pour l'émergence de conciergeries de services écoresponsables et solidaires auprès de l'organisme SOLUS et ce, pour un montant maximal de 25 000€ HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents relatifs à la mise en place de cette démarche

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 12/05/21

Publié ou notifié le 12/05/21

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal of the Métropole Française du Genevois is circular. It features a central figure, likely a personification of justice or law, holding a scale and a sword. The text around the perimeter reads 'Métropole Française du Genevois' and 'R.F.' is at the bottom.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

APPROBATION DU
PLAN DE
FINANCEMENT ET
DES CONVENTIONS
FINANCIÈRES
LIANT LE POLE
MÉTROPOLITAIN ET
CHACUN DE SES
MEMBRES POUR
L'ÉDITION D'UN
LIVRE D'HISTOIRE
GRAND GENÈVE

Séance du 7 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le sept mai, à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni en visio conférence, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,
Convocation du : 30 avril 2021
Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN
Membres présents : 14

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Marin GAILLARD – M. Stéphane VALLI – Mme Catherine BRUN – M. Sébastien JAVOGUES – Mme Aurélie CHARILLON – M. Gabriel DOUBLET – Mme Carole VINCENT – M. Jean-Claude GEORGET – M. Philippe MONET – M. Benjamin VIBERT – Mme Nadine PERINET

• Délégués excusés :

M. Pierre-Jean CRASTES- M. Christophe ARMINJON

N° BU2021-09

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 14
Pouvoirs : 0

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DES CONVENTIONS
FINANCIÈRES LIANT LE POLE MÉTROPOLITAIN ET CHACUN DE SES
MEMBRES POUR L'ÉDITION D'UN LIVRE D'HISTOIRE GRAND GENÈVE

Le soutien financier du Pôle métropolitain du Genevois français a été sollicité par Madame Lydie MEYNET, une historienne et auteure locale, qui porte une attention particulière au territoire du Grand Genève. Son projet est de concevoir six ouvrages retraçant les grandes dates historiques qui ont marqué notre région transfrontalière.

L'objectif est de sensibiliser les élèves du 3^{ème} cycle des écoles primaires des communes à l'évolution du territoire du Grand Genève, une présentation qui se déclinera donc en six livres comme suit :

1. 58 ans avant JC : les helvètes refoulés aux portes de la Genève gallo-romaine
2. 443-534 : Genève capitale burgonde
3. 1034 : Genève germanique
4. 1401-1602 : Genève et la maison de Savoie
5. 1749-1816 : Genève entre France et Suisse
6. 1846-1945 : construction de la Genève moderne, devenue cité internationale

Cette sollicitation a été présentée aux membres du Bureau lors de la séance du 5 février 2021. Ces derniers ont confirmé l'intérêt de cet ouvrage qui permet de communiquer auprès d'un public cible sur l'Histoire du Grand Genève. Cette démarche contribue également au développement de l'identité du territoire.

Madame Lydie MEYNET rédige ces ouvrages en partenariat avec ses homologues suisses.

L'objectif de cette première édition est d'atteindre la publication de 8 000 exemplaires afin d'assurer une parfaite diffusion dans toutes les écoles primaires publiques du Grand Genève avec 3 950 ouvrages destinés aux communes françaises.

Les 3 950 ouvrages destinés aux écoles françaises seront répartis au prorata du nombre d'écoles primaires par commune selon la règle suivante :

- 20 exemplaires par école pour les communes comptant jusqu'à 3 écoles primaires
- 30 exemplaires par école pour les communes comptant plus de 3 écoles primaires

La participation financière sollicitée côté français pour cette première édition s'élève à 12 730 €. Elle pourrait se décliner comme suit :

- À charge du Pôle métropolitain du Genevois français, pour participer aux frais de conception : 2 730 €
- A charge des intercommunalités membres du Pôle métropolitain, selon une répartition prévisionnelle au prorata du nombre d'écoles primaires, pour en assurer l'édition et la diffusion : 10 000 €.

Concernant la répartition du montant de 10 000 euros à la charge des EPCI membres, un prorata peut être réalisé en fonction du nombre d'écoles primaires par communes (voir tableau ci-dessous).

0	Nombre total d'écoles primaires publiques	Nombre exemplaires / EPCI	Montant prévisionnel / EPCI
Annemasse Agglomération	26	590	1 532.00 €
CC Arve et Salève	12	240	623.00 €
CC Faucigny Glières	14	340	884.00 €
CC du Genevois	20	440	1 143.00 €
CC du Pays Bellegardien	17	400	1 039.00 €
CC Pays de Gex	39	870	2 260.00 €
CC Pays Rochois	14	280	727.00 €
Thonon Agglomération	31	690	1 792.00 €
Total	173	3 850	10 000.00 €

Le service communication du Pôle métropolitain disposera également de 100 exemplaires.

Modalités financières

Afin de faciliter les démarches, il est proposé aux EPCI membres de déléguer au Pôle métropolitain le suivi de la réalisation de cet ouvrage, des modalités techniques et financières. Il se chargera d'avancer l'intégralité de la sollicitation financière, soit 12 730 €. Il émettra, après accord des intercommunalités sur les modalités financières de partenariat, des titres de recettes à l'attention de ses membres pour obtenir le remboursement des frais avancés.

Ces modalités financières seront traduites par une convention de partenariat et de financement (annexé au présent projet de délibération) entre le Pôle métropolitain et respectivement, chaque intercommunalité.

Précisions techniques

L'impression sera réalisée sur du papier certifié PEFC (Pan European Forest Certification) respectueux de l'environnement.

Les ouvrages seront livrés aux sièges des Communautés de communes et Communautés d'Agglomération qui en assureront la répartition et la distribution au sein des établissements scolaires de leurs territoires.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet d'édition d'un livre d'histoire du Grand Genève à destination d'un public jeune et l'engagement financier du Pôle métropolitain à hauteur de 2 730 € dans l'opération ;
- **APPROUVE** le montage opérationnel (portage intégral par le Pôle métropolitain et conventionnement spécifique avec les EPCI membres) et la proposition de répartition du plan de financement prévisionnel entre le Pôle métropolitain et les intercommunalités membres, selon le projet de convention ci-annexé ;
- **VALIDE** le projet de convention type ci-joint, entre le Pôle métropolitain du Genevois français et chacun des EPCI membre, précisant les modalités financières et techniques pour leur participation à la réalisation du premier livre d'histoire relatif au Grand Genève ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à finaliser et à signer d'une part, les projets de convention avec chacun des EPCI membres, selon le projet de convention type ci-annexé et d'autre part, tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 12/05/21

Publié ou notifié le 12/05/21

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

AVENANT AU
MARCHE PUBLIC
RELATIF A
L'ETUDE, A LA
FOURNITURE, A LA
POSE, A LA MISE
EN SERVICE ET A
L'EXPLOITATION
D'UNE LIGNE DE
COVOITURAGE
DYNAMIQUE HE !
LEMAN

N° BU2021-10

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 12
Pouvoirs : 0

Séance du 11 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le onze juin, à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 4 juin 2021

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents : 12

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN –
Mme Chrystelle BEURRIER – M. Marin GAILLARD –
M. Stéphane VALLI – M. Sébastien JAVOGUES –
Mme Aurélie CHARILLON – M. Jean-Claude GEORGET
– M. Philippe MONET – M. Benjamin VIBERT –
M. Christophe ARMINJON – M. Pierre-Jean CRASTES

• Délégués excusés :

Mme Nadine PERINET – Mme Carole VINCENT –
M. Gabriel DOUBLET – Mme Catherine BRUN –

AVENANT AU MARCHE PUBLIC RELATIF A L'ETUDE, A LA FOURNITURE, A LA
POSE, A LA MISE EN SERVICE ET A L'EXPLOITATION D'UNE LIGNE DE
COVOITURAGE DYNAMIQUE HE ! LEMAN

Par délibération n°BU-2020-09 du 04/03/2020, le bureau du Pôle Métropolitain du Genevois français a attribué le marché public innovant relatif à l'étude, à la fourniture, à la pose, à la mise en service et à l'exploitation d'une ligne de covoiturage dynamique He ! Leman.

Ce marché concerne le déploiement du service Hé !Léman Faucigny desservant Marignier, Bonneville, Saint Pierre-en-Faucigny et La Roche-sur- Foron, ouvert aux conducteurs depuis le 24 mai 2021 et aux passagers à compter du 17 juin 2021. La mise en service était initialement programmée en 2020. Elle a dû être reportée du fait de la crise sanitaire reportant une communication liée au covoiturage, mais également d'approfondissements d'étude nécessaires pour l'implantation des arrêts. Par ailleurs, la période d'éligibilité des certificats d'économie d'énergie dont le prestataire ECOV bénéficie, a été prolongée au-delà du 30 juin 2021, date initiale de la fin du contrat, jusqu'au 31 mars 2022.

Ainsi, un certain nombre d'aménagements doit être apporté au marché, notamment en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19, mais également en raison d'adaptations des prestations initialement demandées.

- La durée du marché est prolongée de six mois et court donc jusqu'au 31 décembre 2021.
- Un prix unitaire correspondant à la prolongation de l'exploitation sur une durée de 3 mois est créé pour un montant forfaitaire de 4 397,00 € HT.
- Le prix forfaitaire concernant la prestation « études et accompagnement au déploiement » est modifié en raison du report de la date de mise en service et de la réalisation d'études de faisabilité complémentaires qui ont induit un allongement de la mission. Le prix forfaitaire initial de 8 720,00€ est remplacé par le nouveau prix forfaitaire : 16 380,00 € HT.
- Du matériel supplémentaire (Panneaux à messages variables) a été acquis et doit être stocké avant installation sur une prochaine ligne. Le coût de stockage des panneaux n'était pas prévu au BPU initial.
Il est donc créé un prix nouveau forfaitaire de 182,00 € HT pour le stockage de panneaux.
- La mise à disposition d'un animateur de communauté initialement prévue sur une période de 6 mois est prolongée de 4 mois supplémentaires. Le prix initial était de 8 100,00€. Il est remplacé par le nouveau prix suivant prévu pour toute la durée du marché : 10 800,00 € HT.
- Les prix concernant l'incitation au changement des comportements remise aux utilisateurs de Hé !Léman par ECOV, à savoir « indemnisation des sièges libres », « garanties départ et retour » et « offre de lancement – 1000 trajets offerts » étaient initialement des prix forfaitaires. Afin de tenir compte de la réalité de la mise en œuvre du marché, ces trois prix sont transformés en prix unitaires pour le montant restant à payer par le Pôle Métropolitain.

Les nouveaux prix sont respectivement :

- o Indemnisation siège libre (offert aux conducteurs activant l'application par trajet) : 0,125 € HT
 - o Garantie départ et retour (Prise en charge de course taxi entre Bonneville et La Roche en cas d'absence de covoitureur dans les 30 minutes suivant la demande) : 8,75 € HT
 - o Offre de lancement – 1000 trajets offerts (offerte aux passagers) : 0,1875 € HT
- Les règles de mise en œuvre de l'indemnisation des sièges libres sont précisées dans un règlement qui figure en annexe de l'avenant.

Le montant maximum total du marché reste inchangé à 99 672,00 € HT.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant dans les conditions évoquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 18/06/21

Publié ou notifié le 18/06/21

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal of the French Metropolitan Pole of Geneva (Pôle Métropolitain du Genevois Français) is circular. It features a central figure, likely a personification of justice or law, holding a scale and a sword. The text around the seal reads 'Pôle Métropolitain du Genevois Français' and 'R.F.' at the bottom.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

ADOPTION DU
PROJET DE
CONVENTION DE
FINANCEMENT ET
DE PARTENARIAT
AVEC ANNEMASSE
AGGLOMERATION
POUR
L'ORGANISATION
DU SALON DES
METIERS DE
L'HUMANITAIRE
« SOLIWAY »

N° BU2021-11

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 12
Pouvoirs : 0

Séance du 11 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le onze juin, à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 4 juin 2021

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents : 12

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN –
Mme Chrystelle BEURRIER – M. Marin GAILLARD –
M. Stéphane VALLI – M. Sébastien JAVOGUES –
Mme Aurélie CHARILLON — M. Jean-Claude GEORGET
– M. Philippe MONET – M. Benjamin VIBERT –
M. Christophe ARMINJON – M. Pierre-Jean CRASTES

• Délégués excusés :

Mme Nadine PERINET – Mme Carole VINCENT –
M. Gabriel DOUBLET – Mme Catherine BRUN

ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE
PARTENARIAT AVEC ANNEMASSE AGGLOMERATION
POUR L'ORGANISATION DU SALON DES METIERS DE L'HUMANITAIRE
« SOLIWAY »

Au titre du développement économique et de l'emploi-formation, le Pôle métropolitain du Genevois français élabore et décline une stratégie métropolitaine de développement économique, d'évolution professionnelle et de formations à l'échelle du Genevois français et dans le Grand Genève. Il accompagne les actions de planification, de promotion endogène, d'entrepreneuriat innovant, d'animation de filières mais aussi de promotion des métiers et de formations initiales et continues concourant au développement économique de son territoire. Cette stratégie de développement économique s'inscrit dans le cadre du développement global du Grand Genève et vise à la mise en place de collaborations franco-suisses et au rayonnement du Genevois français dans le Grand Genève et au niveau national (France).

Afin de faciliter le lien entre les acteurs de la Solidarité Internationale basés en Suisse et en France, élargir leur réseau respectif, et contribuer au rayonnement du Genevois français, le Pôle métropolitain souhaite participer à l'organisation de la 7^{ème} édition du Salon des Métiers de l'Humanitaire du Grand Genève du 05 au 06 novembre 2021, porté par la Cité de la Solidarité Internationale. Il s'agit du Salon « Soliway – Solidarité Internationale, mode d'emploi(s) ».

La Cité de de la Solidarité Internationale est un cluster transfrontalier porté par Annemasse agglo et joue un rôle d'accélérateur et de facilitateur entre ONG, universités, entreprises, fondations à travers 4 missions principales :

- L'hébergement d'organismes solidaires ;
- La mise en réseau notamment via des événements ;
- L'expérimentation de projets innovants avec d'autres clusters régionaux ;
- Le développement de la formation continue et de l'enseignement supérieur sur la thématique de la solidarité internationale.

Le Salon Soliway proposera différentes animations situées à Annemasse et Archamps. Cet événement cible plusieurs publics professionnels mais aussi le « grand public » et propose différents temps d'animations : temps de réseautage, de conférences, ateliers, promotion des métiers de la solidarité internationale et organisation d'une journée « Pro » dédiée aux ONG, entreprises, universités, instituts de formation présents à l'échelle du Grand Genève, mais aussi en Suisse romande et en Auvergne-Rhône-Alpes.

Les frais d'organisation de ce salon sont estimés à hauteur de 370 000 € incluant les RH. Plusieurs organismes publics contribuent à cet événement tels que la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie et Annemasse Agglo. La participation du Pôle métropolitain proposée est de 10 000 €, dans le cadre d'une convention de coopération entre entités publiques, établies entre Annemasse Agglo et le Pôle métropolitain. Le Pôle métropolitain intervient ainsi principalement dans le cadre de ses missions liées à la promotion et au développement de la Cité des Métiers du Grand Genève, de la démarche « Grand Forma ».

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, Monsieur Christian DUPESSEY ne prenant pas part au vote,

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre le Pôle métropolitain et Annemasse agglo pour l'organisation du Salon Soliway, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à la signer ainsi que l'ensemble des documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement participation forfaitaire de 10 000 € Nets de TVA à Annemasse Agglo, selon les modalités fixées par la convention annexée à la présente délibération.
- **D'IMPUTE** la dépense en résultant au crédit ouvert à cet effet au budget principal « Economie et Formation », à l'article 6574.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 18/06/21

Publié ou notifié le 18/06/21

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

AVIS SUR LE
PROJET DE PLAN
LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
TENANT LIEU DE
PROGRAMME DE
L'HABITAT DU
PAYS
BELLEGARDIEN

Séance du 11 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le onze juin, à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 4 juin 2021

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents : 12

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN –
Mme Chrystelle BEURRIER – M. Marin GAILLARD –
M. Stéphane VALLI – M. Sébastien JAVOGUES –
Mme Aurélie CHARILLON – M. Jean-Claude GEORGET
– M. Philippe MONET – M. Benjamin VIBERT –
M. Christophe ARMINJON – M. Pierre-Jean CRASTES

• Délégués excusés :

Mme Nadine PERINET – Mme Carole VINCENT –
M. Gabriel DOUBLET – Mme Catherine BRUN

AVIS SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
TENANT LIEU DE PROGRAMME DE L'HABITAT DU PAYS BELLEGARDIEN

Contexte d'élaboration du PLUi-H

La Communauté de Communes du Pays Bellegardien (CCPB) sollicite le Pôle métropolitain du Genevois français dans le cadre de la procédure d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat. (PLUi-H).

L'élaboration du PLUi-H de la CCPB avait été prescrite par une délibération du 17 décembre 2015. La délibération du Conseil Communautaire du 11 mars 2021 a fait le bilan de la concertation et arrêté le projet de PLUi-H. Le projet de PLUi-H a été reçu par le Pôle métropolitain du Genevois français le 22 mars 2021.

Pour mémoire, la Communauté de Communes du Pays Bellegardien avait initié la révision de son Schéma de Cohérence Territorial en parallèle de l'élaboration du PLUi-H, sur le même périmètre. Le SCOT a été approuvé par le Conseil Communautaire le 17 décembre 2020. Il avait fait l'objet d'un avis du Pôle métropolitain du Genevois français en date du Bureau du 21 février 2020. La révision du SCOT et l'élaboration du PLUi-H, menées en parallèle, devraient permettre une articulation efficiente entre les documents et faciliter la mise en œuvre opérationnelle du PLUi-H.

Les deux démarches ont progressé de façon itérative, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi-H s'est nourri du PADD et du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCOT. Sur cette base, le PLUi-H décline les objectifs opérationnels de programmation et d'aménagement avec le Programme d'Orientations et d'Actions (POA) valant Programme de l'Habitat, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et le règlement du PLUi-H.

Depuis la délibération d'élaboration du PLUi-H, le territoire de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien a connu des évolutions institutionnelles et territoriales fortes. Faisant, entre autres, suite aux réflexions initiées sur le PSD Grand Bellegarde (Bellegarde 2030), les communes de Châtillon-en-Michaille, Lancrans et Bellegarde-sur-Valserine ont fusionné au 1^{er} janvier 2019 pour donner naissance à la commune de Valserhône. Les communes de Surjoux et de L'hôpital ont également fusionné à cette même date.

Contexte territorial

En 2017, le Pays Bellegardien comptait 21 850 habitants, avec un rythme de croissance annuel moyen de 0,9% par an depuis 2012. Plus de 75% de la population réside dans la commune de Valserhône. Le territoire, sous influence de l'agglomération genevoise, connaît une croissance démographique qui s'accompagne d'une hausse des qualifications et des revenus, avec une population jeune et active. Compte-tenu de l'accueil de ces nouvelles populations, le marché du logement se tend et présente des enjeux de requalification, de diversification et d'accessibilité.

L'économie du Pays Bellegardien, historiquement industrielle, est en court de conversion et laisse de plus en plus de place au secteur tertiaire, en appui à l'agglomération centrale du Grand Genève. Les secteurs de la construction, de la logistique et de l'artisanat présentent des potentiels intéressants.

Le Pays Bellegardien marque la porte d'entrée occidentale du Grand Genève mais constitue également un carrefour au cœur de grandes infrastructures de déplacement (A40, TGV, Léman Express, TER). Le développement des infrastructures de mobilité (modes doux et transports publics) doit composer avec la topographie et la diversité des densités humaines.

Dans son territoire, la CCPB répond aux besoins quotidiens de ses habitants et fonctionne en complémentarité avec les agglomérations voisines pour accéder à l'ensemble des fonctions métropolitaines. La réalisation de projets urbains et d'équipements devrait permettre de conforter le rôle de Valserhône au sein de son bassin de vie.

Le Pays Bellegardien présente un cadre naturel et paysager diversifié avec des sites remarquables (crêtes boisées, monts, vallées, Dinoplagne, pertes de la Valserine, hydrographie, etc.), malgré la régression des pâturages et de l'activité agricole. Ses ressources sont reconnues pour leurs qualités et contribuent au développement de l'activité touristique du territoire.

Enfin, à l'aune du réchauffement climatique, la CCPB doit être vigilante à la gestion de ses ressources (eau) et à la gestion des risques liés à la montagne.

Avis du Pôle métropolitain du Genevois français

En premier lieu, le Pôle métropolitain du Genevois français remercie la Communauté de Communes du Pays Bellegardien de l'avoir formellement associé à l'élaboration de son document d'urbanisme, à la façon d'une Personne Publique Associée. Cette association fait suite à des échanges réguliers entre les services de la CCPB et ceux du Pôle métropolitain qui souhaitent souligner la qualité des échanges tout au long de l'élaboration du PLUi-H.

Sur cette base, les remarques, compléments et recommandations émis dans le présent avis se veulent constructifs et s'appuient notamment sur les réflexions construites à l'échelle du Genevois français et du Grand Genève :

- Armature urbaine (Projet d'agglomération 4)

- Mobilité et transports (Schéma métropolitain de mobilité 2017, déploiement mobilités nouvelles et plans de mobilité, structuration d'une AOM unique pour le Genevois français),
- Elaboration du Schéma Métropolitain de l'Habitat et du Logement (en cours),
- Transition écologique (PCAET, Trame verte et bleue & contrats corridors Grand Genève, REGENERO),
- Développement économique (Schéma d'Accueil des Entreprises, Schéma Métropolitain d'Aménagement Commercial).

Le présent avis complète également l'avis du Pôle métropolitain sur le SCOT de la CCPB, en date du 21 février 2020 (Délibération BU2020-06).

L'avis du Pôle métropolitain du Genevois français s'appuie sur la stratégie, les axes de développement et les orientations définis par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (PADD). En effet, les choix établis par le PADD conditionnent largement le PLUiH, de la planification stratégique à la mise en œuvre opérationnelle.

Le Pôle métropolitain du Genevois français rappelle donc que, d'après le PADD, la stratégie retenue par la CCPB se base sur l'attractivité, pour les habitants (vivre agréablement avec un bon niveau de services et un accès facilité à l'emploi), pour les entrepreneurs (travailler dans de bonnes conditions par un accès optimisé aux services, aux réseaux d'entreprises et aux marchés notamment), pour les touristes (renforcer la notoriété et la visibilité du territoire ainsi que son niveau de services culturels, sportifs et de loisirs, également ciblé sur les habitants).

Toujours selon le PADD, trois thèmes doivent « incarner » le Pays Bellegardien :

- Le dynamisme avec un territoire :
 - o Innovant qui valorise ses ressources économiques et savoir-faire propres
 - o Inséré dans les flux et réseaux de l'espace métropolitain
 - o Autonome par une croissance maîtrisée mais assumée
 - o Créateur de synergies entre filières tant en interne qu'avec l'extérieur et au-delà de l'espace métropolitain
 - o Associant urbain et rural pour offrir un cadre de vie dynamique
- La solidarité avec un territoire :
 - o Equilibré qui irrigue en services l'ensemble de ses espaces de vie
 - o Généreux et accueillant qui fidélise les personnes en faveur d'une mixité générationnelle et sociale
 - o Multiculturel et ouvert comme carrefour d'influences géographiques et espace de rencontre et de convivialité entre des habitants aux modes de vie et de travail différents
- L'exemplarité avec un territoire :
 - o De projets tournés vers l'avenir (Ecopôle ...)
 - o Responsable de son environnement et soucieux du bien-vivre des populations (transition énergétique et mobilités durables)
 - o Authentique par son paysage, ses sites remarquables (rivières sauvages, PNR...), ses signes de qualité agricole et son patrimoine bâti atypique entre Bugey et Jura
 - o Récréatif offrant des expériences et des pratiques mémorables (loisirs, culture, nature).

Sur cette base, quatre axes de développement, assortis d'orientations préfigurent la mise en œuvre du PLUiH de la CCPB. Les compléments du Pôle métropolitain, afin de faciliter la lecture et le lien avec les différents éléments constitutifs du PLUiH s'appuient sur ces axes de développement et font le lien avec les éléments du règlement qui y correspondent le cas échéant.

Axe I. Affermir et diversifier les services et équipements en lien avec les mobilités pour garantir la proximité

1. Orientations pour assurer l'équilibre du territoire par le renforcement des solidarités urbaines et rurales

L'affirmation du pôle de centralité comme structurant pour le Pays Bellegardien et la volonté de conforter son rayonnement sur le plan métropolitain dans le Grand Genève, à l'échelle départementale et régionale **est cohérente avec la structure urbaine du Projet d'agglomération 4 qui réaffirme le rôle d'agglomération régionale de la centralité de Valsenhône**. A ce titre, l'agglomération régionale de Valsenhône, centralité urbaine du PACA Bellegarde, doit pleinement contribuer à la multipolarité et à la répartition des fonctions urbaines au sein du Grand Genève. Les agglomérations régionales bénéficient en outre de leur propre bassin de vie, et comportent des interfaces multimodales. Pour mémoire, les agglomérations régionales exercent leur attractivité sur des bassins de vie structurés autour des axes de déplacements majeurs, rythmés par un réseau de centres locaux. Les agglomérations régionales constituent des pôles de rabattement majeurs vers l'agglomération centrale, mais offrent des services et équipements de proximité. **Compte-tenu de la forte polarisation autour de Genève et de l'agglomération centrale, le PLUiH de la CCPB doit, dans sa mise en œuvre, lutter contre le risque d'affaiblissement de l'agglomération régionale et la dévitalisation des services de proximité.**

Ainsi, les « solidarités urbaines et rurales » pourraient être explicitées afin que les conditions de leur renforcement soient mieux comprises.

2. Orientations pour une politique commerciale qui valorise les centres-villes et l'attractivité du territoire

Le confortement de la centralité de Valsenhône est cohérent avec les ambitions du Grand Genève et le renforcement des agglomérations régionales au service de la multipolarité du territoire franco-valdo-genevois. A ce titre, la localisation des aménités urbaines et notamment des commerces, doit être encouragée au plus proche des habitants, au cœur des tissus urbains habités, pour favoriser une logique de proximités et le recours aux modes doux ou aux transports publics. **Ainsi, le Pôle métropolitain du Genevois français soutient particulièrement la volonté de « soutenir prioritairement le commerce en centre-ville, en centre-bourg pour des centralités vivantes et dynamiques ».**

La récente signature de la convention « Petites Villes de demain » entre l'Etat, la commune de Valsenhône et la Communauté de Communes du Pays Bellegardien devrait être l'occasion d'œuvrer positivement et plus fortement pour la vitalité des fonctions commerciales et urbaines des centralités du territoire. **Une OAP thématique sur le commerce pourrait préciser les dispositions nécessaires au maintien de la vitalité commerciale des centralités de la CCPB et limiter les risques d'une concurrence infra-territoriale** (A titre d'exemple : interdiction des commerces et des divisions cellulaires < 300m² en périphérie, possibilité de plafonner le développement commercial sur les zones de périphérie, possibilité d'avoir des orientations plus fines que le règlement et le zonage).

En lien avec la volonté de la CCPB de soutenir le commerce dans les centralités, le PLUiH pourrait également, conformément aux recommandations du Schéma Métropolitain d'Aménagement Commercial, être plus prescriptif en :

- **Délimitant des centralités et des secteurs de périphérie (Délimitation du centre-ville commercial et des quartiers commerçants de proximité par exemple)**
- **Mettant en place des linéaires de protection en faveur de la diversité commerciale ou un périmètre de sauvegarde du commerce.**
- **Interdire, autoriser, ou autoriser sous conditions dans et hors des localisations préférentielles (Réserver l'implantation des commerces aux centralités actuelles - UC et UCb par exemple - correspondant aux localisations souhaitées, utiliser la possibilité de traiter seulement certaines des sous-destinations de la destination « Commerce et activités des services »)**
- **Indiquer des formats minimum et maximum pour les équipements commerciaux,**
- **Intégrer des conditions qualitatives au développement d'espaces commerciaux.**

3. Orientations pour enrichir l'offre de mobilité pour renforcer l'accessibilité interne et externe du territoire

En matière de mobilité, la communauté de Communes du Pays Bellegardien souhaite « organiser les nœuds de mobilité complémentaire aux pôles voisins et le rabattement depuis et en direction du Pôle d'échange », « développer l'intermodalité », « encourager les modes actifs », « poursuivre et renforcer les coopérations entre les différents acteurs et territoires voisins », « soutenir le développement et l'adaptation aux infrastructures routières, ferrées et numériques ». **Le Pôle métropolitain du Genevois français prend note de ces orientations et de la récente décision de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien de confier sa compétence Mobilité à la Région Auvergne – Rhône-Alpes. C'est donc désormais à la Région de traduire cette volonté et ces orientations. Le Pôle métropolitain du Genevois français formule le souhait que cette vision multimodale, orientée services à l'utilisateur et intégrée à l'échelle du Grand Genève et du Genevois français puisse continuer à être menée et mise en œuvre.**

Le Pôle métropolitain du Genevois français, au regard des enjeux de la mobilité dans le territoire, et en lien avec les ambitions portées par le Grand Genève et le Projet d'agglomération 4, estime cependant que le volet mobilité du PLUiH pourrait être renforcé à la fois dans sa dimension de planification (via un POA thématique par exemple) et dans les dimensions réglementaires, pour garantir le développement des modes doux et des services à la mobilité (A titre d'illustration, le règlement du PLUiH peut permettre de réduire le nombre de places de stationnement exigé par les opérations d'aménagement en contrepartie de la mise à disposition de véhicules propres en autopartage).

Axe 2 Mettre en œuvre les conditions d'un développement au service du vivre ensemble

1. Orientations pour renforcer la lisibilité des espaces de vie dans la programmation du développement résidentiel, orientations pour organiser la mixité sociale et générationnelle dans l'offre de logements et d'hébergements, orientations pour concilier approche patrimoniale et nouveaux usages de la ville de demain

L'élaboration du Schéma métropolitain de l'habitat et du logement du Genevois français, en cours et à laquelle la Communauté de Communes du Pays Bellegardien participe pleinement, apporte des éléments de diagnostic à l'échelle du territoire, qui peuvent utilement être utilisés dans le cadre de ce PLUi. La CCPB a rappelé ses attentes sur une meilleure complémentarité des politiques du logement entre les EPCI du Genevois français pour mieux comprendre et partager les incidences des décisions politiques des territoires voisins. La CCPB présente un profil original par rapport aux autres EPCI du Genevois français, avec une grande diversité en matière d'occupation des résidences principales et un potentiel très important de mutations, y compris dans le parc existant.

La proximité de territoires en surchauffe et la présence d'une gare Léman Express avec une desserte régulière vers Genève positionne la CCPB dans une très forte perspective d'évolution de sa structure « Habitat ». **L'approche « ménages » proposée par le Schéma métropolitain de l'habitat et du logement pourrait être valorisée dans le cadre des orientations et du PAO du PLUiH afin d'anticiper et d'accompagner cette très forte mutation attendue à court terme et de continuer de permettre à tous les habitants de se loger.**

Pour mémoire, la délibération du Pôle métropolitain du Genevois français relative au projet de SCOT arrêté du Pays Bellegardien rappelait les taux de croissance globaux fixés pour les agglomérations centrales et régionales (1,70%) et pour les centres locaux, bourgs et villages (1,50%) à l'échelle du Grand Genève, plus élevés que les ambitions du Pays Bellegardien, réaffirmées dans le PLUiH.

A l'horizon 2040, les scénarios de projection de population du Grand Genève intègrent les effets d'une mise en œuvre plus ou moins poussée des mesures des Projets d'agglomération, des planifications des territoires et la croissance démographique générée par la dynamique économique du territoire. Le scénario de planification avec réalisation des projets d'agglomération, retenu comme scénario de référence pour le Projet d'agglomération 4, intègre

une pleine concrétisation des mesures des projets d'agglomération, de projets urbains d'envergure et une concentration du solde migratoire dans le canton de Genève dans un contexte favorable de l'économie. Selon ce scénario, la croissance doit se réaliser majoritairement dans les agglomérations centrales et régionales, renforçant leur rôle pour les bassins de vie, dans une logique de proximité, génératrice de moins de déplacements et de bassins d'emplois plus locaux. L'analyse des capacités d'accueil lors de l'élaboration du Projet d'agglomération 4 démontre que, à l'horizon 2040 (SCOT), mais dès 2035 (PLUiH), la concrétisation des projections démographiques ne dépend pas des capacités d'accueil, mais plutôt de la capacité des maîtres d'ouvrage à concrétiser et à réaliser pleinement ces capacités, dans les délais et aux conditions prévues.

Le Pôle métropolitain du Genevois français note que les objectifs de logement à terme devraient se concentrer à environ 80% à Valserhône, ce qui est cohérent avec les objectifs de confortement des agglomérations régionales du Grand Genève. En revanche, l'objectif de remise sur le marché de 150 logements d'ici 2035, bien qu'identifié dans quelques OAP, pourrait être renforcé pour répondre aux enjeux de rénovation énergétique et de requalification du parc existant, en lien avec les enjeux de transition climatique et de confortement des centralités.

Le POA, tenant lieu de PLH de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien, est articulé autour de 4 orientations, cohérentes avec la vision d'ensemble du Grand Genève, d'une agglomération « verte, compacte, multipolaire et de proximités » à l'horizon 2040. Le Pôle métropolitain du Genevois français salue la volonté du Pays Bellegardien de poursuivre les efforts en matière de rénovation énergétique de l'habitat. **Il est rappelé également la mise en place du dispositif « Prime chauffage propre », dans le cadre de la Convention Air entre le Pôle métropolitain du Genevois français et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui permettra le remplacement des systèmes de chauffages peu performants.**

Le Pôle métropolitain du Genevois français note la stratégie du Pays Bellegardien en matière d'animation de la politique de l'habitat, afin d'assurer sa mise en œuvre et son suivi. **Compte-tenu des enjeux dans le territoire et des moyens à engager pour assurer le déploiement effectif de ses stratégies et orientations, le plan d'actions du POA pourrait être précisé (dimensionnements, budgets et ressources associés) pour garantir son opérationnalité effective.** Le Pôle métropolitain du Genevois français souhaite par ailleurs se tenir aux côtés de la Communauté de communes pour faciliter la mise en œuvre de son POA, notamment avec les apports du Schéma métropolitain de l'Habitat et du Logement.

Axe 3 ; Structurer et diversifier l'offre économique pour renforcer la lisibilité du Pays Bellegardien dans le Grand Genève

Orientations pour faciliter le renforcement du système économique par une offre de parcs et d'espaces d'activités de qualité, orientations pour promouvoir un mode d'aménagement de haute qualité, agile et adaptable dans le temps, orientations pour permettre le développement d'activités productives, tertiaires, innovantes et éco-responsables :

L'avis du Pôle métropolitain du Genevois français sur le SCOT du Pays Bellegardien faisait mention de l'armature économique établie par le Schéma d'Accueil des Entreprises et rappelait l'exemplarité à viser pour les zones métropolitaines (Pôle économique Bellegarde-Châtillon et le PAE de Vouvray), notamment en termes de densité à la parcelle, d'intégration des trames vertes et bleues et de qualité environnementale des bâtiments. A ce titre, les OAP concernées pourraient être plus précises encore, mais le Pôle métropolitain note avec satisfaction une OAP sur le secteur de La Plaine.

Le Pôle métropolitain souhaite également souligner l'ambition de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien d'engager une amélioration de l'intégration paysagère et de la qualité des espaces extérieurs dans les espaces à vocation économique, notamment grâce :

- A l'encouragement de l'usage des toitures (végétalisation, énergie photovoltaïque et solaire), notamment pour les projets commerciaux.
- A l'exigence d'un traitement paysager végétal de la clôture en limite des zones agricoles et naturelles, en lien avec les structures végétales existantes.

- A l'établissement d'un coefficient de biotope de 0.30 pour toutes les zones destinées à recevoir des activités économiques et/ou commerciales.
- A la plantation d'arbres de haute tige et d'un arbre pour 8 places de stationnement, au recours systématique aux espèces locales.

Axe 4 Valoriser l'authenticité et la qualité de vie du territoire par une gestion environnementale, des ressources et des risques exemplaires.

Orientations en faveur de la transition énergétique pour relever le défi de l'adaptation au changement climatique, orientations pour promouvoir le « capital nature » comme support de l'authenticité du territoire

Le Pôle métropolitain du Genevois français partage les orientations du Pays Bellegardien en la matière et encourage la Communauté de communes à mettre en œuvre tous les outils, dispositifs et moyens nécessaires pour cette transition. La démarche « Grand Genève en transition » devrait permettre d'accompagner et de mettre en œuvre de nouveaux chantiers.

Le PLUiH constitue un outil puissant de mise en œuvre de la transition écologique puisqu'il permet d'imposer des dispositifs d'économie d'énergie, de proposer des concepts énergétiques à l'échelle de certaines zones, d'imposer des dispositifs de production énergétique « propre », un pourcentage minimal de production énergétique sur site, contribuer à la préservation de la ressource en eau etc. **Le Pays Bellegardien pourrait ainsi intégrer ces possibilités dans toutes les pièces constitutives du PLUiH, jusqu'au règlement.**

En plus de leurs actions en faveur des trames vertes et bleues et des contrats corridors, le Grand Genève et ses partenaires s'engagent au profit de l'identification et de la préservation de la « trame noire ». L'évènement « La Nuit est Belle », auquel certaines communes de la Communauté de Communes ont participé, peuvent engager vers une extinction plus pérenne de l'éclairage public.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable au projet de PLUiH de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien ;
- **DEMANDE** la prise en compte des remarques et compléments portés par la présente délibération, notamment en ce qui concerne la vitalité de l'agglomération régionale et des centres bourgs et les moyens mobilisés pour assurer l'efficacité du PLUiH sur le territoire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à transmettre cette délibération au Président de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 18/06/21

Publié ou notifié le 18/06/21

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

Séance du 11 juin 2021

CONVENTION DE
MISE A
DISPOSITION DU
SERVICE SYSTÈME
D'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
(SIG) DE PAYS DE
GEX AGGLO AVEC
LE PÔLE
MÉTROPOLITAIN
DU GNEVOIS
FRANÇAIS

L'an deux mil vingt et un, le onze juin, à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 4 juin 2021

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents : 12

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN –

Mme Chrystelle BEURRIER – M. Marin GAILLARD –

M. Stéphane VALLI – M. Sébastien JAVOGUES –

Mme Aurélie CHARILLON — M. Jean-Claude GEORGET

– M. Philippe MONET – M. Benjamin VIBERT –

M. Christophe ARMINJON – M. Pierre-Jean CRASTES

• Délégués excusés :

Mme Nadine PERINET – Mme Carole VINCENT –

M. Gabriel DOUBLET – Mme Catherine BRUN

N° BU2021-13

Nombre de délégués
titulaires

en Exercice : 16

Nombre de délégués

Présents : 12

Pouvoirs : 0

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE SYSTÈME
D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG) DE PAYS DE GEX AGGLO AVEC LE
PÔLE MÉTROPOLITAIN DU GNEVOIS FRANCAIS

Préambule

Vu la convention de partenariat entre le Pays de Gex Agglo et le Pôle métropolitain du Genevois français pour la mise à disposition du service SIG, adoptée le 22 juin 2017 et s'achevant le 22 juin 2020,

Vu la convention relative au renouvellement de ce partenariat de mise à disposition du service SIG de Pays de Gex Agglo et le Pôle métropolitain du Genevois français, portant sur la période du 22 juin 2020 au 22 juin 2021, pour une durée d'un an, reconductible,

Considérant qu'une observation du territoire efficace et un apport cartographique sont nécessaires au bon développement du programme de travail du Pôle métropolitain du Genevois français sur ses différentes thématiques (mobilité, aménagement et transition écologique, économie).

Considérant que l'optimisation de la base de données statistique et cartographique, élaborée par l'ARC en 2015, requiert une expertise dédiée et que les partenariats, développés notamment

avec le Système d'Information du Territoire à Genève - SITG et l'Observatoire Statistique Transfrontalier - OST, dont le Pôle métropolitain est membre, imposent de disposer des compétences techniques adaptées.

Il est proposé de convenir de la prolongation de la mise à disposition du service SIG de Pays de Gex Agglo, au bénéfice du Pôle métropolitain et pour l'équivalent d'un 0,4 ETP (équivalent temps plein), afin de poursuivre le développement du service SIG à l'échelle du Genevois français.

Il s'agit notamment d'identifier un référent SIG français pour le Grand Genève, d'animer le réseau des géomaticiens du Genevois français et du Grand Genève, de développer l'administration de la base de données du Pôle métropolitain du Genevois français et de mener les analyses nécessaires à l'observation du territoire pour le compte du Pôle métropolitain du Genevois français et de ses membres.

Les missions effectuées par le service SIG seront les suivantes :

- référent SIG français pour le Grand Genève et partenariat avec le Canton de Genève et le Canton de Vaud ;
- représentation du Pôle métropolitain et de ses membres dans les instances techniques de l'OST et du SITG ;
- animation du réseau de géomaticiens des membres du Pôle métropolitain ;
- administration de la base de données statistiques et cartographiques du Pôle métropolitain et analyses et production de cartographies.

La reconduction de la convention porte sur une durée d'un an, à compter du 20 juin 2021. Le coût global annuel de cette mutualisation s'inscrit dans une enveloppe de 30 000 €.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la reconduction de la convention de mise à disposition du service SIG entre Pays de Gex Agglo et le Pôle métropolitain, annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à signer l'ensemble des documents y afférant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 18/06/21

Publié ou notifié le 18/06/21

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal is circular with the text "Pôle Métropolitain du Genevois Français" around the top and "R.F." at the bottom. The center features a figure holding a staff and a book, with a sunburst above the figure's head.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

APPROBATION DU
PROJET DE
CONVENTION DE
PRESTATION DE
SERVICE
D'ENTRETIEN
MENAGER DES
LOCAUX AVEC
ANNEMASSE
AGGLOMERATION

Séance du 09 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf juillet, à onze heures trente, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Neydens, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,
Convocation du : 2 juillet 2021
Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN
Membres présents : 12

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Pierre-Jean CRASTES - M. Stéphane VALLI –
Mme Catherine BRUN – M. Sébastien JAVOGUES –
Mme Aurélie CHARILLON – M. Gabriel DOUBLET –
Mme Carole VINCENT – M. Jean-Claude GEORGET –
M. Philippe MONET – M. Benjamin VIBERT

• Délégués excusés :

Mme Chrystelle BEURRIER - M. Marin GAILLARD –
M. Christophe ARMINJON – Mme Nadine PERINET

N° BU2021-14

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 12
Pouvoirs : 0

APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE
D'ENTRETIEN MENAGER DES LOCAUX AVEC ANNEMASSE AGGLOMERATION

Par délibération n° CS2019-19 en date du 26 avril 2019, le Comité syndical du Pôle métropolitain a approuvé la convention de mise à disposition de services et de moyens avec Annemasse Agglo.

Par délibération du Bureau Communautaire n° B-2019-0128 en date 21 mai 2019, le bureau communautaire d'Annemasse Agglo a approuvé et autorisé le Président à signer cette même convention.

Le Pôle métropolitain s'est donc installé dans les locaux d'Annemasse Agglo situé dans le bâtiment ANTARES au 3ème étage, 15 avenue Emile Zola à Annemasse en mai 2019.

Pour assurer l'entretien des locaux, le Pôle métropolitain a fait appel à une société de nettoyage qui ne donne à présent plus entière satisfaction.

Annemasse Agglomération dispose d'une équipe de 6 agents pour effectuer l'entretien des locaux. Aussi, dans le cadre de la mutualisation de services et de moyens déjà mis en place entre Annemasse Agglomération et le Pôle métropolitain, il est pertinent de procéder également à la mutualisation du service d'entretien ménager des locaux. Cette mutualisation sera par

ailleurs moins onéreuse que le recours à un prestataire externe. Le coût annuel de la prestation de ménage s'élèvera à 12 000€ TTC.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de prestation de service d'entretien ménager des locaux avec Annemasse Agglomération (ci-annexée) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à la signer ainsi que l'ensemble des documents y afférant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 19/07/21

Publié ou notifié le 19/07/21

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

Séance du 10 septembre 2021

AVENANT AU
MARCHE PUBLIC
RELATIF AU
PILOTAGE ET
ANIMATION EN
ECOMOBILITE
POUR LA MISE EN
ŒUVRE DU
DISPOSITIF
PENDAURA+

L'an deux mil vingt et un, le dix septembre à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 3 septembre 2021

Secrétaire de séance : Marin GAILLARD

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN –
Mme Chrystelle BEURRIER – M. Marin GAILLARD –
M. Stéphane VALLI – M. Sébastien JAVOGUES –
Mme Aurélie CHARILLON – M. Gabriel DOUBLET –
Mme Carole VINCENT – M. Jean-Claude GEORGET –
M. Philippe MONET – M. Benjamin VIBERT – Mme Nadine
PERINET - M. Pierre-Jean CRASTES- M. Christophe
ARMINJON

• Délégués excusés :

Mme Catherine BRUN

N° BU2021-15

Nombre de délégués
titulaires

en Exercice : 16

Nombre de délégués
Présents : 15

AVENANT AU MARCHE PUBLIC RELATIF AU PILOTAGE ET
ANIMATION EN ECOMOBILITE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU
DISPOSITIF PENDAURA+

Par délibération n°BU-2019-15 du 11/10/2019, le Bureau du Pôle Métropolitain du Genevois français a attribué le marché public relatif au pilotage et à l'animation en écomobilité pour la mise en œuvre du dispositif PEnD-Aura+.

Ce marché concerne des prestations portant sur la mise en œuvre des actions de réduction de la précarité énergétique des ménages, en particulier les plus modestes. Il porte sur des actions d'écomobilité en proposant des solutions alternatives à l'usage de la voiture individuelle dans le Genevois français.

Le marché est composé d'une partie à prix forfaitaire et des prestations à bons de commande :

Missions	Désignation
1 (Mission forfaitaire)	Assistance du Pôle Métropolitain dans la conduite de la démarche
2 (Mission à bons de commande)	Atelier de formation / sensibilisation à l'utilisation d'alternatives à la voiture individuelle
3 (Mission à bons de commande)	Test des mobilités alternatives dans les quartiers prioritaires
4 (Mission à bons de commande)	Actions en faveur de l'autopartage et du covoiturage solidaire

Ces prestations à bons de commande ont un montant annuel fixé à 45 000,00 € HT pour chaque période.

Au regard de la phase de démarrage plus longue que prévu, de la nécessaire mobilisation des partenaires et de la crise sanitaire, de nombreuses actions de terrain (animation, point information mobilité, etc...) ont du être reportées en 2021.

Ainsi, les conditions du marché doivent être modifiées pour tenir compte de la programmation effective des animations renforcées sur l'année 2021.

Le montant maximum initial des prestations à bons de commande par période est de 45 000 € est remplacé par le nouveau montant maximum de 65 000,00 € par période.

Les autres modalités du marché restent inchangées.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant dans les conditions évoquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 23/09/21

Publié ou notifié le 23/09/21

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

CONVENTION
FINANCIERE DE
PARTENARIAT
RELATIVE AUX
TRAVAUX 2021 AVEC
L'OBSERVATOIRE
STATISTIQUE
TRANSFRONTALIER

Séance du 10 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix septembre à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 3 septembre 2021

Secrétaire de séance : Marin GAILLARD

Membres présents :

N° BU2021-16

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 15

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN –
Mme Chrystelle BEURRIER – M. Marin GAILLARD –
M. Stéphane VALLI – M. Sébastien JAVOGUES –
Mme Aurélie CHARILLON – M. Gabriel DOUBLET –
Mme Carole VINCENT – M. Jean-Claude GEORGET –
M. Philippe MONET – M. Benjamin VIBERT – Mme Nadine
PERINET - M. Pierre-Jean CRASTES- M. Christophe
ARMINJON

• Délégués excusés :

Mme Catherine BRUN

CONVENTION FINANCIERE DE PARTENARIAT RELATIVE AUX
TRAVAUX 2021 AVEC L'OBSERVATOIRE STATISTIQUE
TRANSFRONTALIER

Préambule

Considérant la délibération n° CS2019-10 relative à l'adoption de la convention de partenariat avec l'observatoire statistique transfrontalier.

L'Observatoire statistique transfrontalier (OST) de l'espace franco-valdo-genevois a été créé en 2001 par mandat du Comité régional franco-valdo-genevois (CRFG). L'OST repose sur une collaboration des instituts statistiques français (INSEE Auvergne Rhône-Alpes) et genevois (Office cantonal de la statistique de Genève, OCSTAT). Il a pour objectifs de réaliser un suivi et une analyse prospective des évolutions, notamment démographiques, économiques et sociales de l'espace transfrontalier aux deux échelles suivantes : l'espace franco-valdo-genevois (départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et cantons de Genève et de Vaud) et l'agglomération transfrontalière (canton de Genève, district de Nyon et zone d'emploi du Genevois français).

Les travaux de l'INSEE dans le cadre de l'OST comprennent la publication annuelle d'une synthèse annuelle retraçant les évolutions démographiques et économiques de l'espace franco-valdo-genevois, la publication d'analyses propres à certaines problématiques de l'espace transfrontalier, la diffusion de séries statistiques documentées sur le site de l'OST (www.strategie-francosuisse.net) et la réponse à des besoins particuliers exprimés par les partenaires. L'OST constitue ainsi une source indispensable de données et d'analyses transfrontalières. Il implique un partenariat fort des autorités publiques françaises et suisses, partenaires du Grand Genève et du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Le programme de travail est validé par un comité de pilotage transfrontalier.

Une convention cadre pluriannuelle a été établie entre les partenaires français et suisses de l'OST (République et canton de Genève, République française, Conseil régional Rhône-Alpes, Conseils départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie) pour la période 2019-2024 pour définir les missions et modalités d'organisation de l'OST sur 5 ans. Chaque année, une convention spécifique fixe les modalités de cofinancement entre les partenaires français afin de prendre en charge les travaux précisés dans le programme de travail annuel annexé à chaque convention.

Le projet de convention, annexé au présent projet de délibération, s'inscrit en application de cette convention cadre 2019-2024. Il fixe la participation financière de chacune des parties françaises au budget de fonctionnement pour l'année 2021. Le coût total des opérations définies dans la présente convention s'élève à 121 125,80 € pour 2021, hors apport des partenaires suisses. L'État, les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, la Région Auvergne – Rhône-Alpes, le Pôle métropolitain du Genevois français prendront chacun en charge un cinquième du plan de financement établi entre l'Insee et les signataires, soit 16 550 € chacun. Chaque partie, hormis l'Insee s'acquittera de sa participation sur présentation d'un état récapitulatif des travaux et dépenses effectivement réalisés en 2021, produit par l'Insee en 2022.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat N°2021M0022 relative aux travaux 2021 de l'Observatoire Statistique Transfrontalier de l'espace franco-valdo-genevois ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à la signer, ainsi que les différents documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement à l'INSEE de la participation financière d'un montant maximum de 16 550 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 23/09/21

Publié ou notifié le 23/09/21

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

ADOPTION DU
PROJET DE
CONVENTION DE
FINANCEMENT DU
CAHIER DE LA
MISSION
OPERATIONNELLE
TRANSFRONTALIERE
(MOT) « IMPACT DU
TELETRAVAIL
TRANSFRONTALIER
EN MATIERE DE CO-
DEVELOPPEMENT »

N° BU2021-17

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 9
Pouvoirs : 4

Séance du 6 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le six octobre à onze heures
trente, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à
Annemasse sous la présidence de Monsieur Christian
DUPESSEY, Président,

Convocation du : 30 septembre 2021

Secrétaire de séance : Gabriel DOUBLET

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marin GAILLARD –
Mme Catherine BRUN – Mme Aurélie CHARILLON – M.
Gabriel DOUBLET – M. Jean-Claude GEORGET – Mme
Nadine PERINET

- Délégués représentés :

Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M Gabriel
DOUBLET – M. Sébastien JAVOGUES donne pouvoir à
Mme Nadine PERINET – Mme Carole VINCENT donne
pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES – M. Benjamin
VIBERT donne pouvoir à Mme Catherine BRUN

- Délégués excusés :

Mme Chrystelle BEURRIER – M. Stéphane VALLI –
M. Sébastien JAVOGUES – Mme Carole VINCENT –
M. Philippe MONET – M. Benjamin VIBERT – M.
Christophe ARMINJON

ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION DE FINANCEMENT DU CAHIER DE LA MISSION OPERATIONNELLE TRANSFRONTALIERE (MOT) « IMPACT DU TELETRAVAIL TRANSFRONTALIER EN MATIERE DE CO-DEVELOPPEMENT »

Avec la digitalisation de l'économie et l'apparition brutale de la pandémie de Covid 19, le télétravail s'est considérablement développé. Il est devenu un mode d'organisation du travail et des entreprises à part entière.

Depuis le début de la crise sanitaire, des Accords amiables, temporaires, ont pu être conclus entre la France et ses pays voisins pour organiser le télétravail des travailleurs frontaliers, au-delà des dispositifs et seuils fixés jusqu'alors.

Ces accords dérogatoires sont limités dans le temps. Ils interrogent à la fois sur leurs effets (nombre de travailleurs concernés, mobilité, pollution, co-développement économique), sur leur pérennité et sur les conditions nécessaires à cette obtention. Tous les territoires frontaliers de la France sont concernés par cette question.

C'est le cas tout particulièrement du Grand Genève et du Genevois français. La mesure des effets du télétravail, la prorogation des accords dérogatoires – et selon quelles modalités –, leur sécurisation dans leurs aspects fiscaux et sociaux constituent des enjeux forts à l'échelle de notre bassin de vie transfrontalier.

Ainsi, la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) propose la réalisation d'un cahier d'analyse spécifique sur l'impact du télétravail transfrontalier en matière de co-développement.

La MOT a été créée lors d'un Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du territoire en 1997, à la double initiative de la DATAR et de la Caisse des Dépôts, pour favoriser le développement des territoires frontaliers aux frontières françaises.

La MOT est un outil d'ingénierie pluridisciplinaire et de production d'expertise territoriale transfrontalière de haut niveau. Régie par le statut associatif (Association Loi 1901), elle a pour objet, selon l'article 2 de ses statuts en vigueur à la date de la présente, de promouvoir et de faciliter le développement des territoires par la réalisation des projets transfrontaliers. Dans ce cadre, elle propose de réaliser ce cahier thématique.

Les principaux objectifs du Cahier sont de :

- Disposer d'un état de l'art complet sur les règles prévalant en matière de télétravail aux frontières de la France, règles usuelles mais aussi « règles » dérogatoires
- Sortir la question du télétravail frontalier de la seule question du ... télétravail frontalier, afin d'aborder les autres enjeux afférents : environnementaux, économiques, sociaux...
- Fournir des éléments tangibles sur ce que représente réellement le télétravail frontalier aujourd'hui et potentiellement à moyen terme, notamment dans les territoires principalement impactés et parties prenantes de l'étude
- Formuler des recommandations aux différents niveaux (local, national, européen), notamment pour les territoires principalement concernés et parties prenantes de l'étude

Le Budget du projet s'élève à 25 000 €. Il réunit les financements de onze (11) partenaires.

Le Pôle métropolitain est sollicité à hauteur de 2 500 € (10% du coût du projet). La Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Ain et le Canton de Genève seront également partenaires de cette opération.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur Christian DUPESSEY ne prenant pas part au vote,

- **APPROUVE** la participation du Pôle métropolitain du Genevois français à la réalisation et au financement du cahier de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) « Impact du télétravail transfrontalier en matière de co-développement » pour un montant de 2 500 € ;

- **APPROUVE** le projet de convention de financement du cahier de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) « Impact du télétravail transfrontalier en matière de co-développement », ci-annexé à la présente délibération
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents y afférents et à verser à la Mission Opérationnelle Transfrontalière une subvention de 2 500 € selon les termes de la convention de financement ci-annexée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 12/10/21

Publié ou notifié le 12/10/21

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal of the Pôle Métropolitain du Genevois Français (P.M.G.F.) is circular. It features a central figure, likely a personification of justice or law, holding a scale and a sword. The text 'Pôle Métropolitain du Genevois Français' is written around the perimeter, and 'R.F.' is at the bottom.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

RECOURS AU
SERVICE DE MISE A
DISPOSITION
D'AGENTS DU
CENTRE DE GESTION
DE HAUTE-SAVOIE

Séance du 6 octobre 2021

N° BU2021-18

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 9
Pouvoirs : 4

L'an deux mil vingt et un, le six octobre à onze heures
trente, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à
Annemasse sous la présidence de Monsieur Christian
DUPESSEY, Président,

Convocation du : 30 septembre 2021

Secrétaire de séance : Gabriel DOUBLET

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marin GAILLARD –
Mme Catherine BRUN – Mme Aurélie CHARILLON – M.
Gabriel DOUBLET – M. Jean-Claude GEORGET – Mme
Nadine PERINET

- Délégués représentés :

Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M Gabriel
DOUBLET – M. Sébastien JAVOGUES donne pouvoir à
Mme Nadine PERINET – Mme Carole VINCENT donne
pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES – M. Benjamin
VIBERT donne pouvoir à Mme Catherine BRUN

- Délégués excusés :

Mme Chrystelle BEURRIER – M. Stéphane VALLI –
M. Sébastien JAVOGUES – Mme Carole VINCENT –
M. Philippe MONET – M. Benjamin VIBERT – M.
Christophe ARMINJON

RECOURS AU SERVICE DE MISE A DISPOSITION D'AGENTS DU CENTRE DE GESTION DE HAUTE-SAVOIE

Vu la loi n° 84-53 du 23 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Haute-Savoie propose la mise à disposition d'agents pour effectuer des remplacements, dans le cadre de vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, d'accroissement temporaire d'activité et d'accroissement saisonnier d'activité ;

Considérant que le Pôle métropolitain du Genevois français doit, dans certains cas, faire face rapidement à des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de maladie, maternité ou autres, dans le cadre de vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, d'accroissement temporaire d'activité et d'accroissement saisonnier d'activité ;

Monsieur le Président, propose pour le bon fonctionnement des services du Pôle métropolitain de Genevois français et plus particulièrement de son pôle administratif et politiques contractuelles, de recourir à la mise à disposition d'agents du Centre de Gestion de la Haute-Savoie chaque fois que cela s'avérera nécessaire, conformément au modèle de la convention ainsi qu'aux conditions financières, joints en annexe.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** le principe de recourir au service de mise à disposition d'agents du Centre de Gestion de la Haute-Savoie chaque fois que cela s'avérera nécessaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions et éventuels avenants permettant de faire appel à ce service, ainsi que toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 12/10/21

Publié ou notifié le 12/10/21

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal of the Pôle Métropolitain du Genevois Français is circular, featuring a central figure holding a staff and a shield, with the text 'Pôle Métropolitain du Genevois Français' around the perimeter and 'R.F.' at the bottom.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

AVIS SUR LE PROJET
DE PLAN DE
MOBILITÉ 2030 DU
GRAND ANNECY

Séance du 6 octobre 2021

N° BU2021-19

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 9
Pouvoirs : 4

L'an deux mil vingt et un, le six octobre à onze heures
trente, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à
Annemasse sous la présidence de Monsieur Christian
DUPESSEY, Président,

Convocation du : 30 septembre 2021

Secrétaire de séance : Gabriel DOUBLET

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marin GAILLARD –
Mme Catherine BRUN – Mme Aurélie CHARILLON – M.
Gabriel DOUBLET – M. Jean-Claude GEORGET – Mme
Nadine PERINET

- Délégués représentés :

Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M Gabriel
DOUBLET – M. Sébastien JAVOGUES donne pouvoir à
Mme Nadine PERINET – Mme Carole VINCENT donne
pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES – M. Benjamin
VIBERT donne pouvoir à Mme Catherine BRUN

- Délégués excusés :

Mme Chrystelle BEURRIER – M. Stéphane VALLI –
M. Sébastien JAVOGUES – Mme Carole VINCENT –
M. Philippe MONET – M. Benjamin VIBERT –
M. Christophe ARMINJON

AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DE MOBILITÉ 2030 DU GRAND ANNECY

Grand Annecy Agglomération sollicite le Pôle métropolitain du Genevois français dans le cadre de l'élaboration de son Plan de Mobilité (PDM) 2030 et lui a transmis son projet arrêté pour avis dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées.

Prescrit par délibération du 2 octobre 2014, le PDM de Grand Annecy Agglomération a été arrêté lors du Conseil de Communauté du 24 juin 2021. Une première consultation des PPA en 2019 avait amené le Bureau du Pôle métropolitain du Genevois français à apporter un avis favorable au projet de PDU de Grand Annecy Agglomération. Cependant, la mise en place de loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 et la mise à l'enquête publique a demandé la transformation du PDU en PDM, avec les modifications que cela implique. Le projet de PDM 2030 s'appuie donc sur le projet de PDU arrêté en 2019 et va plus loin :

- en répondant aux exigences de la loi LOM, notamment sur la prise en compte du franchissement des passages à niveaux ;
- en intégrant les réponses aux réserves du commissaire-enquêteur ;
- en intégrant les actions mobilité du PCAET qui ne figuraient pas au projet de PDU ;
- en renforçant la cohérence avec le PLUI-HM bioclimatique, à travers la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans les projets de mobilité et la nécessaire limitation de l'étalement urbain ;
- en réévaluant le budget et la faisabilité de certaines actions ;
- en actualisant le plan d'actions.

Conformément au Code des Transports, le Plan de Mobilité « détermine les principes régissant l'organisation de la mobilité des personnes et du transport des marchandises, la circulation et le stationnement dans le ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité ».

Le Pôle métropolitain du Genevois français remercie le Grand Annecy de l'avoir associé à la consultation de son Plan de Mobilité en tant que Personne Publique Associée. Le territoire du Grand Annecy est limitrophe de celui du Genevois français (contigu à la Communauté de Communes du Pays Rochois et à la Communauté de communes Faucigny-Glières). Cette sollicitation témoigne des enjeux et intérêts partagés entre nos territoires. L'identification du Pôle métropolitain comme partenaire potentiel pour la mise en œuvre de l'action 13 du PDM (Engager la réflexion et le travail partenarial avec l'ensemble des territoires voisins et partenaires) est favorablement accueillie. L'avis du Pôle métropolitain du Genevois français sur le projet de PDM du Grand Annecy s'inscrit ainsi dans une démarche constructive et de recherche de coopérations.

1- Résumé du PDM 2030 du Grand Annecy

Le PDM 2030 du Grand Annecy a pour ambition de concilier le dynamisme du territoire avec une amélioration de la qualité de vie et de l'air, en plaçant l'habitant et les acteurs du territoire au cœur du développement d'une mobilité durable.

Trois objectifs traduisent cette ambition :

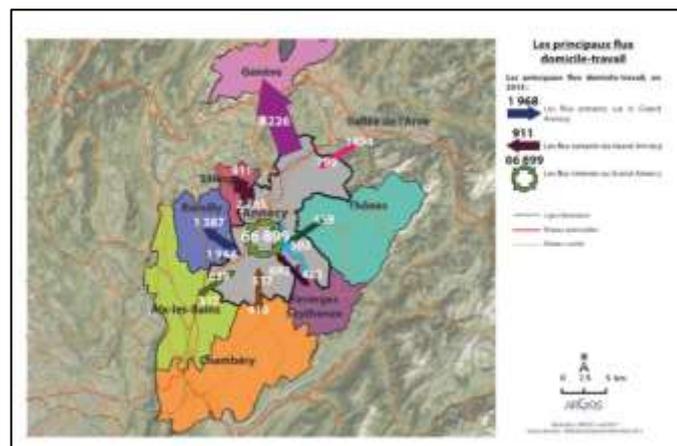
- Allier mobilité durable et développement du territoire : Mettre en œuvre une stratégie de développement d'une mobilité durable participant au dynamisme et à l'attractivité du territoire.
- Garantir les conditions d'un cadre de vie de qualité : Développer un espace public facilitant la pratique des déplacements doux par des mesures d'aménagement, de réglementation et de gestion plus favorables.
- Favoriser un changement de pratiques de mobilité : Proposer aux usagers du territoire des offres et des services leur permettant de changer leurs comportements de déplacement.

Ces objectifs sont à leurs tours déclinés en six orientations stratégiques et en axes de travail, qui comportent plusieurs actions :

- Développer un réseau de transports collectifs attractifs et performant pour tous.
 - o Renforcer la desserte du cœur d'agglomération et les liens entre secteurs denses et moins denses.
 - o Développer le réseau ferroviaire structurant et favoriser l'intermodalité
 - o Accompagner le rayonnement du Grand Annecy en améliorant des liaisons entre les réseaux régionaux, nationaux et internationaux.
- Favoriser les modes actifs.
 - o Privilégier les modes actifs dans l'espace public.
 - o Développer un réseau d'infrastructures cyclables cohérent à l'échelle du Grand Annecy.
 - o Déployer une politique de stationnement vélos
 - o Accompagner l'ensemble de la démarche par une politique volontariste de services.
- Engager une gestion innovante du réseau routier pour améliorer les conditions de sécurité et de fluidité.
 - o Sécuriser le réseau routier et moderniser sa gestion
 - o Optimiser l'usage du réseau routier
- Inciter à l'évolution des comportements.
 - o Favoriser l'usage raisonné de la voiture.
 - o Agir pour la santé grâce à la mobilité active.
 - o Créer une dynamique de travail avec les acteurs privés pour contribuer à l'évolution des comportements de mobilité.
- Redéfinir et aménager un espace public apaisé, de qualité et végétalisé et garantir la cohérence entre mobilité et politique d'aménagement du territoire
 - o Garantir la cohérence entre mobilité et politique d'aménagement du territoire
 - o Optimiser le stationnement et sa gestion.
 - o Organiser les livraisons et les flux de marchandises.
- Animer, suivre et évaluer le PDM ensemble

2- Un renforcement des relations fonctionnelles entre le Grand Annecy et le Grand Genève.

Il convient de rappeler en premier lieu que le Canton de Genève est la première destination de travail hors territoire pour les actifs du Grand Annecy avec une hausse du nombre de permis frontaliers de +150% entre 2005 et 2015. La région annecienne est la zone où le nombre d'actifs transfrontalier augmente le plus par an : +10%.



Ainsi, chaque jour, dans le territoire du Grand Annecy, plus de 8000 déplacements domicile – travail ont pour destination le Canton de Genève, et près de 1500 la vallée de l'Arve¹. Ces flux représentent deux fois le reste des déplacements extérieurs au Grand Annecy, toutes

¹ Informations extraites de l'Atlas : Regards sur le Grand Annecy, élaboré dans le cadre du Projet de territoire « Imagine le Grand Annecy ».

destinations cumulées. Enfin, plus de trois quarts des déplacements domicile-travail du Grand Annecy se font encore en voiture.

Ces quelques éléments de diagnostic donnent la mesure des relations fonctionnelles très fortes entre le Grand Annecy et l'agglomération franco-valdo-genevoise, particulièrement sur les axes Annecy - Genève et Annecy - vallée de l'Arve. Il convient d'accompagner de façon opérationnelle ces relations fonctionnelles, en renforçant et systématisant les relations entre le Grand Annecy, le Pôle métropolitain du Genevois français et plus globalement le Grand Genève.

Au regard de ces enjeux partagés, de nos pratiques et de nos ambitions communes, nos expériences et expertises réciproques constituent une opportunité forte de rapprocher nos territoires. **Au-delà de ce partage d'expériences, le Pôle métropolitain souhaite préciser les objectifs partagés avec le Grand Annecy et les actions pour lesquelles une coopération particulière pourrait être mise en œuvre**, au titre de la compétence du Genevois français en matière de mobilités nouvelles et en tant que membre du GLCT Grand Genève :

- le rabattement (transports en communs, modes actifs, parkings-relais) autour des gares du Léman Express,
- le développement et le renforcement du Léman Express,
- la coordination et l'interopérabilité des services à la mobilité (tarification, intermodalité, lignes de covoiturage, etc.),
- les expérimentations sur le réseau routier en lien avec la société ATMB sur l'usage raisonné de la voiture (voie réservée covoiturage sur l'A41, incitations financières au covoiturage),
- les animations et communications favorisant l'évolution des comportements de mobilité, notamment auprès des employeurs.

Bien que le Pôle métropolitain du Genevois français ne soit pas encore autorité organisatrice de la mobilité, ses collectivités membres lui ont confié pour mission d'engager une démarche volontaire de planification en matière de mobilité : le schéma métropolitain de mobilité. Cette démarche a permis de définir un cadre d'actions et de programmation pour le Pôle métropolitain et ses membres avec l'objectif de créer une AOM des territoires.

3- Objectifs et orientations

Le Pôle métropolitain souscrit pleinement aux objectifs fixés par le PDU du Grand Annecy qui répondent aux impératifs de l'urgence climatique. En matière de répartition modale, les objectifs du Grand Annecy (53% de déplacements en véhicule individuel, 10% pour les transports en commun, 10% pour les modes doux et actifs, 26% pour les déplacements à pieds) sont comparables à ceux fixés par le Schéma Métropolitain des Mobilités du Genevois français (50% de transport individuel motorisé, 8 % de covoiturage, 11% de transports en commun et 31% de modes doux et actifs à l'horizon 2030).

4- Plan d'actions

Cinquante actions (deux de plus que dans le précédent PDU) sont définies dans le Plan de Mobilité de Grand Annecy Agglomération. Grâce à leur succès, elles auront un impact sur la mobilité vers Genève, le Grand Genève et le Pôle métropolitain. Pour renforcer l'impact de ces actions, le Pôle métropolitain du Genevois français souhaite partager l'état d'avancement de ces propres initiatives en la matière et propose de manière adaptée, un partage d'expériences ou une coopération renforcée avec le Grand Annecy, notamment sur :

4.1 Partage d'expériences

3) Engager la réalisation du réseau de Tramway et de Bus à Haut Niveau de Service de l'agglomération du Grand Annecy

Les réflexions sur un réseau « tramway » et complétées par un service de Bus à Haut Niveau de Service pourraient s'appuyer sur les expériences opérationnelles des collectivités membres du Pôle métropolitain du Genevois français (tramway Annemasse-Genève mis en service au 15 décembre 2019, tramway Genève-St Julien-en-Genevois en 2023, tramway Grand Saconnex-Ferney-Voltaire à horizon 2025, ligne Tango d'Annemasse Agglo mis en service en 2015 et le BHNS du Chablais en 2022), dans un esprit de mutualisation et d'optimisation.

8) Déployer les navettes lacustres comme transport de passagers reliant les communes du Grand Annecy riveraines du Lac d'Annecy.

Côté Grand Annecy, l'expérimentation menée sur le transport lacustre durant la période estivale pourrait utilement être portée à la connaissance de nos collectivités membres et les communes riveraines du pourtour lémanique.

10) Aménager les gares de Pringy, Groisy et St Martin de Bellevue en Pôle Multimodaux.

Compte-tenu de la mise en service du Léman Express, plusieurs projets de PEM ont été initiés, étudiés, réalisés et mis en service au sein du Genevois français et notamment sur la ligne Annecy – Annemasse (exemple des gares de La Roche-sur-Foron et de Reignier-Esery). Un partage d'expérience sur l'offre de rabattement multimodal pourrait être initié et apporterait une cohérence le long de la ligne 2 du LEX.

19) Etendre le schéma directeur cyclable au territoire du Grand Annecy.

Le schéma cyclable du Grand Genève 2030 pourra être transmis pour information au Grand Annecy.

4.2 Coopération renforcée

9) Mettre en place un "Réseau Express Métropolitain" cadencé entre Rumilly et Groisy

La mise en service du Léman Express en décembre 2019 a permis de renforcer l'attractivité de l'offre ferroviaire et induit d'ores et déjà de nouvelles attentes de la part de la population pour plus de fréquence ou d'amplitude, en particulier en direction d'Annecy. Le Genevois français coordonne les demandes de ces membres auprès des autorités compétentes. Le Grand Annecy et le Genevois français pourraient utilement coordonner leurs propositions pour un soutien mutuel des demandes de développement auprès des autorités compétentes. L'amélioration de l'offre ferroviaire « post - Léman Express » constitue une nécessité compte-tenu des défis à relever en matière de mobilité et de qualité de l'air. Des investissements lourds doivent encore être réalisés sur les sections Annemasse – La-Roche-sur-Foron ; La-Roche-sur-Foron – Bonneville ; Annemasse – Evian-les-Bains ; Bellegarde-sur-Valserine – Annemasse.

29) Mettre en place une voie réservée dynamique TC / Covoiturage sur l'axe Annecy – Genève.

Au regard du shunt pour le covoiturage en cours d'expérimentation à la douane de Thônex-Vallard et du décret du 12 février 2021 précisant la LOM, la mise en place d'une voie réservée au covoiturage sur l'axe Annecy-Genève à l'approche de la frontière pourrait être intégrée à une réflexion commune entre le Grand Annecy, le Pôle métropolitain du Genevois français et la société ATMB.

33) Expérimenter une offre de covoiturage dynamique.

Inaugurées en mars 2019 et complétée au mois de juin 2021, deux lignes de covoiturage dynamiques sont à l'expérimentation sur le territoire du Genevois français. Il s'agit du service Hé!Léman dont la première ligne de covoiturage a été inaugurée sur la CC du Genevois et en lien avec le canton de Genève, et la seconde (intitulée Hé !Léman Faucigny) est en place sur la CC Faucigny-Glières et la CC du Pays Rochois contiguë du Grand Annecy. L'offre de covoiturage dynamique Annecy – Genève pourrait être intégrée dans une future commande commune, en lien avec le développement de solutions des opérateurs de covoiturage. Enfin, une articulation Grand Annecy/Grand Genève pourrait être trouvée via la plateforme covoiturage-leman.org, qui agrège les bases de données d'opérateurs de covoiturage publics et privés sur le bassin lémanique comprenant le Grand Annecy (le périmètre couvre les cantons suisses du Genève, Vaud, Valais, et les départements de Haute-Savoie et de l'Ain).

34) Développer l'offre d'autopartage.

Depuis 5 ans, le Pôle métropolitain assure le développement de l'autopartage grâce à son engagement avec Alpes Autopartage qui déploie comme sur le Grand Annecy, la solution CITIZ. 22 voitures sont actuellement disponibles sur le territoire et de nouveaux déploiements sont programmés. Cela permettra de participer à la réduction de la voiture individuelle et à faciliter les déplacements multimodaux notamment pour les déplacements professionnels. Une coopération Genevois français / Grand Annecy pourrait être renforcée pour faciliter l'usage des voitures CITIZ entre les deux territoires, avec une mise en réseau des stations.

39) **Soutenir le développement des Plans de mobilité des entreprises.** Le Genevois français accompagne 50 établissements de plus de 100 salariés dans la définition de leur plan de mobilité et intervient également auprès des plus petits établissements avec une offre d'expertise adaptée. Les outils de communication et d'animation pourraient être partagés. En cas de besoins communs, le Grand Anancy et le Genevois français pourraient travailler de concert dans la recherche de solutions notamment sur la promotion et le développement des actions en faveur de la démobilité (télétravail, coworking etc.).

A travers ces propositions, il s'agit de conjuguer nos efforts et de tirer parti de l'expérience de chacun afin de mieux répondre collectivement aux enjeux de la transition écologique.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** au projet de Plan de Mobilité 2030 du Grand Anancy ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à initier, poursuivre ou renforcer toute démarche favorable au développement des coopérations avec le Grand Anancy sur les sujets liés à la mobilité ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à transmettre cette délibération au Président du Grand Anancy.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Anancy le 12/10/21

Publié ou notifié le 12/10/21

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal of the Metropolitan Council of French Geneva (R.F.) is circular. It features a central figure, likely a personification of justice or law, holding a scale and a sword. The text around the seal reads 'Région Métropolitaine du Genevois Français' and 'R.F.' at the bottom.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

ATTRIBUTION ET
AUTORISATION DE
SIGNATURE DES
MARCHES DE
PRESTATIONS DE
CONCEPTUALISATION
ET REALISATION DE
STANDS LORS DE LA
23EME EDITION DES
ASSISES
EUROPEENNES DE LA
TRANSITION
ENERGETIQUE

N° BU2021-20

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 9
Pouvoirs : 4

Séance du 6 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le six octobre à onze heures
trente, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à
Annemasse sous la présidence de Monsieur Christian
DUPESSEY, Président,

Convocation du : 30 septembre 2021

Secrétaire de séance : Gabriel DOUBLET

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marin GAILLARD –
Mme Catherine BRUN – Mme Aurélie CHARILLON – M.
Gabriel DOUBLET – M. Jean-Claude GEORGET – Mme
Nadine PERINET

• Délégués représentés :

Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M Gabriel
DOUBLET – M. Sébastien JAVOGUES donne pouvoir à
Mme Nadine PERINET – Mme Carole VINCENT donne
pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES – M. Benjamin
VIBERT donne pouvoir à Mme Catherine BRUN

• Délégués excusés :

Mme Chrystelle BEURRIER – M. Stéphane VALLI –
M. Sébastien JAVOGUES – Mme Carole VINCENT –
M. Philippe MONET – M. Benjamin VIBERT –
M. Christophe ARMINJON

ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES DE PRESTATIONS DE CONCEPTUALISATION ET REALISATION DE STANDS LORS DE LA 23EME EDITION DES ASSISES EUROPEENNES DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

La 23^{ème} édition des Assises Européennes de la Transition Energétique aura lieu à Palexpo, Genève, du 1^{er} au 3 février 2022.

Afin de permettre sa tenue, une procédure adaptée a été engagée le 2 août 2021 par l'envoi d'un avis de publicité au Bulletin Officiel d'Annonces pour les Marchés Publics et sur le profil d'acheteur en vue de la passation de marchés relatifs à la conceptualisation et réalisation de stands.

Les prestations sont réparties en 2 lots comme suit :

Lots	Désignation
1	Conception et réalisation du stand « du jour vers la nuit »
2	Conception et réalisation du stand « Grand Genève en Transition »

La consultation aboutira à la conclusion de marchés ordinaires traités à prix forfaitaires, conclus pour une période allant de la notification au 04/02/2022.

La date limite de réception des offres était fixée au mardi 31 août 2021 à 23h00.

A cette date, les plis des 3 candidats suivants ont été réceptionnés dans le délai imparti :

- MATHYS SA
- RENAISSENS
- GL EVENTS

Aucune offre n'a été réceptionnée hors délai.

Les plis ont été ouverts et les pièces relatives à la candidature ont été vérifiées.

L'analyse des offres a été réalisée par la Chargée de mission événement et communication pour la transition écologique Grand Genève, selon les critères définis au règlement de la consultation.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide,

- **D'ATTRIBUER** le marché relatif à la conception et réalisation du stand « du jour vers la nuit » (lot n°1) à la société MATHYS SA pour un montant forfaitaire de 55 846,00 € HT ;
- **D'ATTRIBUER** le marché relatif à la conception et réalisation du stand « Grand Genève en Transition » (lot n°2) à la société MATHYS SA pour un montant forfaitaire de 80 712,00 €HT ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les marchés relatifs aux prestations de conceptualisation et réalisation de stands lors de la 23^{ème} édition des Assises Européennes de la Transition Energétique (lots n°1 & 2) avec l'attributaire désigné ci-avant ;
- **D'IMPUTER** les dépenses à l'article 6233 sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal

Envoyé en préfecture le 12/10/2021

Reçu en préfecture le 12/10/2021

Affiché le

SLOW

ID : 074-200075372-20211006-BI2021_20-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le 12/10/21

Publié ou notifié le 12/10/21

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

INTERREG V «
PROGRAMME
D' ACTIONS
CONCERTE POUR LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE DU
GRAND GENÈVE » :
DEMANDE
COMPLEMENTAIRE
DE FINANCEMENT
AU TITRE DES FONDS
FEDER

Séance du 6 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le six octobre à onze heures
trente, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à
Annemasse sous la présidence de Monsieur Christian
DUPESSEY, Président,

Convocation du : 30 septembre 2021

Secrétaire de séance : Gabriel DOUBLET

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marin GAILLARD –
Mme Catherine BRUN – Mme Aurélie CHARILLON – M.
Gabriel DOUBLET – M. Jean-Claude GEORGET – Mme
Nadine PERINET

• Délégués représentés :

Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M Gabriel
DOUBLET – M. Sébastien JAVOGUES donne pouvoir à
Mme Nadine PERINET – Mme Carole VINCENT donne
pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES – M. Benjamin
VIBERT donne pouvoir à Mme Catherine BRUN

• Délégués excusés :

Mme Chrystelle BEURRIER – M. Stéphane VALLI –
M. Sébastien JAVOGUES – Mme Carole VINCENT –
M. Philippe MONET – M. Benjamin VIBERT –
M. Christophe ARMINJON

N° BU2021-21

Nombre de délégués
titulaires

en Exercice : 16

Nombre de délégués

Présents : 9

Pouvoirs : 4

ATTRIBUTION INTERREG V « PROGRAMME D' ACTIONS CONCERTÉ POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU GRAND GENÈVE » : DEMANDE COMPLÉMENTAIRE DE FINANCEMENT AU TITRE DES FONDS FEDER

Vu la délibération n° CS2020-04 du 21 février 2020 ;

Le projet INTERREG V France -Suisse « Programme d'Actions Concerté pour la Transition Ecologique du Grand Genève » dont le Pôle métropolitain du Genevois français est partenaire se déroule du 1^{er} janvier 2020 au 30 avril 2023.

La démarche répond à deux objectifs. Tout d'abord donner une nouvelle orientation au projet de territoire Grand Genève en l'amenant à prendre le tournant de la transition écologique sur la base d'objectifs communs (cap). Ensuite, coordonner/renforcer les démarches et initiatives des partenaires du Grand Genève en les faisant converger au sein d'une même dynamique transfrontalière avec un plan d'actions à 5 ans comprenant la mobilité, l'aménagement du territoire, l'environnement. Les chefs de files sont le Canton de Genève pour la partie Suisse et la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la partie française. Outre le Pôle métropolitain, le Département de l'Ain, le Département de la Haute Savoie et la Région de Nyon sont partenaires.

Les partenaires ont conçu 5 phases de projets :

- I. Coordination opérationnelle du projet (Work Package 1)
- II. Animation territoriale/ mobilisation des parties prenantes. Il s'agit de mobiliser, à travers une large concertation, les élus français et suisses du territoire, la société civile, les acteurs économiques, les universités pour coconstruire le plan d'action et développer des initiatives (Work Package 2) .
- III. Stratégie territoriale/Plan d'actions. Cette étape permettra l'engagement opérationnel des partenaires par le biais d'une signature d'une charte d'engagement et le suivi de projets pilotes. (Work Package 3)
- IV. Valorisation/Communication. Ce volet comprend des événements dans le cadre des Assises Européennes de la Transition Energétique accueillies par le Grand Genève en 2022 et plus largement sur la durée du projet (Work Package 4).
- V. Gouvernance, Gestion, Evaluation. Il s'agit de structurer les leviers d'action sur le long terme pour le Grand Genève, notamment financiers (Work Package 5).

Le Pôle métropolitain du Genevois français dispose d'un budget initial de 714 000 € se portant sur les Work Packages 2 et 4. Le budget global pour les partenaires français s'établit à 1 474 850 €.

Les travaux mis en œuvre depuis le début de l'opération font apparaître des besoins complémentaires afin de satisfaire aux livrables pour l'ensemble des partenaires, et pour le Pôle métropolitain en particulier. Il s'agit d'actions liées à la valorisation (Assises Européennes de la Transition Energétique 2022) et de déploiement des projets pilotes (développement d'une trame noire à l'échelle du Grand Genève).

Le programme INTERREG V France -Suisse fait l'objet de reliquats du fond FEDER pouvant faire l'objet de mobilisation sur les projets d'ores et déjà déposés d'ici à l'échéance de la programmation à fin 2021.

Dans ce contexte, et en plein accord avec le partenariat technique, le Pôle métropolitain souhaite solliciter des fonds FEDER complémentaires au budget initial. Cette sollicitation s'établira de la manière suivante :

L'engagement du Pôle métropolitain du Genevois français à participer au projet « Programme d'Actions Concerté pour la Transition Ecologique du Grand Genève » se portera sur un budget total estimatif de 899 000 €, dont 299 650€ (35%) en autofinancement, sur une durée de 36 mois. Des fonds FEDER seront sollicités à hauteur de 65 %, soit 584 350 €.

Les dépenses supplémentaires se répartissent de la manière suivante :

- Work package 2 :

30 000 € supplémentaire en assistance à maîtrise d'ouvrage concernant l'appui à la concertation territorialisée

- Work package 3

35 000 € supplémentaire dédié à l'acquisition de photos satellites pour le déploiement d'une trame noire dans le Grand Genève, action intégrée parmi les projets pilotes de la démarche

- Work package 4 :

155 000 € supplémentaire consacré à la valorisation du projet et de ses résultats notamment en matière digital et dans le cadre Assises Européennes de la Transition Energétique 2022

Par ailleurs, dans le cadre cette demande complémentaire liée projet Interreg V PACTE Grand Genève, l'entreprise ENEDIS a été sollicitée par le Pôle métropolitain du Genevois français à hauteur de 15'000 € afin de participer à la construction d'un stand lors de la 23^e édition des Assises Européennes de la Transition Energétique (du 1^{er} au 3 février 2022 à Genève) mettant en valeur le projet et ses livrables.

En cas de désistement de la part d'Enedis, le Pôle métropolitain s'engage à ce titre à couvrir le montant non versé en autofinancement sera en mesure de mettre en œuvre le projet et de fournir les livrables demandés dans le cadre de ce programme.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la demande complémentaire du Pôle métropolitain du Genevois français au titre des fonds FEDER dans le cadre du projet INTERREG V France-Suisse « Programme d'Actions Concerté pour la Transition Écologique du Grand Genève » ;
- **DONNE** mandat à Monsieur le Président pour finaliser le montage de cette demande ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 12/10/21

Publié ou notifié le 12/10/21

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal of the Pôle Métropolitain du Genevois Français is circular. It features a central figure, likely a personification of justice or law, holding a scale and a sword. The text around the perimeter reads 'Pôle Métropolitain du Genevois Français' and 'R.F.' is at the bottom.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

OBJET :

FORMALISATION
D'UNE CONVENTION
DE PRESTATIONS
« PAIES A FAÇON »
DU CDG74 AU PROFIT
DU PÔLE
METROPOLITAIN DU
GENEVOIS FRANÇAIS

N° BU2021-22

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 10
Pouvoirs : 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

Séance du 3 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le trois décembre à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Genevois à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 26 novembre 2021

Secrétaire de séance : Gabriel DOUBLET

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN – Mme Chrystelle BEURRIER - M. Marin GAILLARD – M. Stéphane VALLI - Mme Catherine BRUN – M. Sébastien JAVOGUES - Mme Aurélie CHARILLON – M. Gabriel DOUBLET – Mme Nadine PERINET - M. Benjamin VIBERT

• Délégués représentés :

M. Pierre-Jean CRASTES, donne pouvoir à M. Christian DUPESSEY

• Délégués excusés :

M. Pierre-Jean CRASTES – M. Christophe ARMINJON – Mme Carole VINCENT – M. Jean-Claude GEORGET – M. Philippe MONET

FORMALISATION D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS « PAIES A FAÇON » DU CENTRE DE GESTION DE HAUTE- SAVOIE AU PROFIT DU PÔLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS

Vu les statuts du Pôle métropolitain ;

Vu la délibération CS 2020-25 fixant les délégations d'attribution des délégations au Président et au Bureau,

Vu le projet de convention de prestation « Paies à façon » du Centre de Gestion de Haute-Savoie (CDG 74) ;

L'objectif de cette mission facultative est de proposer l'élaboration des paies en fonction des éléments transmis par les collectivités dont les étapes principales sont :

- Confection des paies des élus et des agents, quel que soit leur statut ;
- Transmission des bulletins de salaire, des états liquidatifs récapitulatifs par catégorie de personnel, des états des charges diverses, des états récapitulatifs de fin d'année ;
- Préparation du mandatement de la paie : envoi des fichiers des virements et du mandatement,
- Envoi des données sociales DSN via le portail Net entreprises.

Cette mission « Paies à façon » présente de nombreux avantages : suivi de la réglementation en vigueur et application des nouveaux textes dès leur parution, confection des salaires et des états nécessaires, gestion des déclarations sociales et recentrage de la fonction RH de la collectivité vers des missions de management et d'organisation des services.

Cette mission externalisée permettra d'appuyer la mise en œuvre des missions du Pôle administration générale et politiques contractuelles du Pôle métropolitain et sécurisera la réalisation des paies notamment lors des absences potentielles de l'agent chargé des finances et du suivi des ressources humaines.

Cette prestation est actuellement assurée moyennant une participation de 11 euros par mois et par bulletin ; le premier mois de paie étant facturé à 20 euros par mois et par bulletin (ce qui inclut le paramétrage du logiciel de paie, la saisie de tous les éléments personnels et de carrière des agents rémunérés).

Eu égard à l'importance et à la complexité des questions touchant aux rémunérations, il est proposé au bureau de solliciter le CDG74 pour cette prestation et d'autoriser à cette fin le Président à conclure la convention correspondante.

Le détail des prestations réalisées est joint à ladite proposition de convention.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** l'adhésion du Pôle métropolitain du Genevois français au service « Paies à façon » du Centre de Gestion de Haute-Savoie à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain à signer la convention correspondante avec le CDG74 annexée à la présente délibération ;
- **PREVOIT** les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 10/12/21

Publié ou notifié le 10/12/21

Le Président,
Christian DUPESSEY



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Dupessey', is written over the seal.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

Séance du 3 décembre 2021

ADOPTION DU
PROJET DE CONTRAT
DE RELANCE ET DE
TRANSITION
ECOLOGIQUE (CRTE)
DU GENEVOIS
FRANÇAIS

L'an deux mil vingt et un, le trois décembre à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Genevois à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

N° BU2021-23

Convocation du : 26 novembre 2021

Secrétaire de séance : Gabriel DOUBLET

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 10
Pouvoirs : 1

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN – Mme Chrystelle BEURRIER - M. Marin GAILLARD – M. Stéphane VALLI - Mme Catherine BRUN – M. Sébastien JAVOGUES - Mme Aurélie CHARILLON – M. Gabriel DOUBLET – Mme Nadine PERINET - M. Benjamin VIBERT

- Délégués représentés :

M. Pierre-Jean CRASTES, donne pouvoir à M. Christian DUPESSEY

- Délégués excusés :

M. Pierre-Jean CRASTES – M. Christophe ARMINJON – Mme Carole VINCENT – M. Jean-Claude GEORGET – M. Philippe MONET

ADOPTION DU PROJET DE CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) DU GENEVOIS FRANCAIS

Vu la circulaire n°6231/SG du Premier ministre en date du 20 novembre 2020 relative aux Contrats Territoriaux de relance et de transition Ecologique ;

Vu le protocole d'engagement du CRTE du Genevois français et de ses EPCI membres en date du 16 juillet 2021 ;

Vu la délibération CS 2021- 09 relative à l'adoption de la feuille de route politique du Pôle métropolitain pour le mandat 2020-2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5111-1 ;

Enjeux du Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Dès 2018, le Gouvernement a souhaité se doter d'un outil permettant d'accompagner et de soutenir les dynamiques de transition écologique des territoires les plus avancés. La centaine de contrats de transition écologique (CTE) conclue entre l'Etat et les collectivités a contribué à l'émergence et à l'accélération de projets concrets au service du quotidien des habitants.

Le premier ministre a souhaité amplifier cette démarche à travers les Contrats de relance et de Transition Ecologique (CRTE). Ce contrat unique a vocation à mobiliser les acteurs d'un territoire autour d'un projet de relance écologique à court, moyen et long terme. Le projet est ainsi construit en réponse aux besoins du territoire et aux objectifs de politiques territorialisées de l'Etat. La transition écologique est un axe transversal, dans une approche intégrée de l'ensemble des politiques publiques.

Une attention particulière sera portée à la lutte contre l'artificialisation des sols, au développement des nouvelles pratiques agricoles, aux circuits courts et à l'économie circulaire. Les mobilités douces, la rénovation énergétique des bâtiments et la promotion des énergies renouvelables seront prises en compte.

Le CRTE est un contrat pluriannuel dont la contractualisation s'établit sur 6 ans. Il s'agit d'un contrat sur-mesure prenant en compte la réalité territoriale. Le projet de territoire constitue le socle de cette contractualisation.

Il s'agit d'un contrat évolutif et intégrateur :

- le CRTE a vocation à regrouper l'ensemble des contrats signés entre l'État et les collectivités
- les dispositifs gouvernementaux à destination des territoires s'inséreront au sein du CRTE
- Les propositions d'actions peuvent évoluer dans le cadre de la mise en œuvre

CRTE du Genevois français : une structuration à double échelle

Dans le cadre de la formalisation du CRTE, le Genevois français possède des caractéristiques spécifiques. Le territoire du Pôle métropolitain du Genevois français (8 intercommunalités de l'Ain et de la Haute-Savoie, 430 000 habitants), partie française du Grand Genève, est marqué par une très forte croissance démographique, la plus élevée de France métropolitaine, liée notamment à notre interdépendance franco-suisse et par une forte attractivité de notre territoire.

Depuis près de 20 ans, les besoins en équipements et services, les défis de la mobilité, les enjeux d'innovation et de création de valeur ajoutée ainsi que les impératifs de transition écologique amènent à déployer un programme d'investissements conséquent.

Ainsi la délimitation du périmètre du contrat portée à l'échelle du Pôle métropolitain a intégré ces dimensions particulières grâce une double échelle de contractualisation dans le cadre d'un bassin de vie transfrontalier.

Le CRTE du Genevois français est composé d'un document « chapeau » émis par le Pôle métropolitain faisant l'objet de cette délibération, ainsi que de 8 volets spécifiques aux EPCI. Ces documents sont articulés entre eux. Cette co-construction est inédite par son format contractuel : outre le cadre métropolitain, elle permet d'associer chaque EPCI à la déclinaison du contrat sur son territoire par un volet propre, constituant ainsi un CRTE à double niveau.

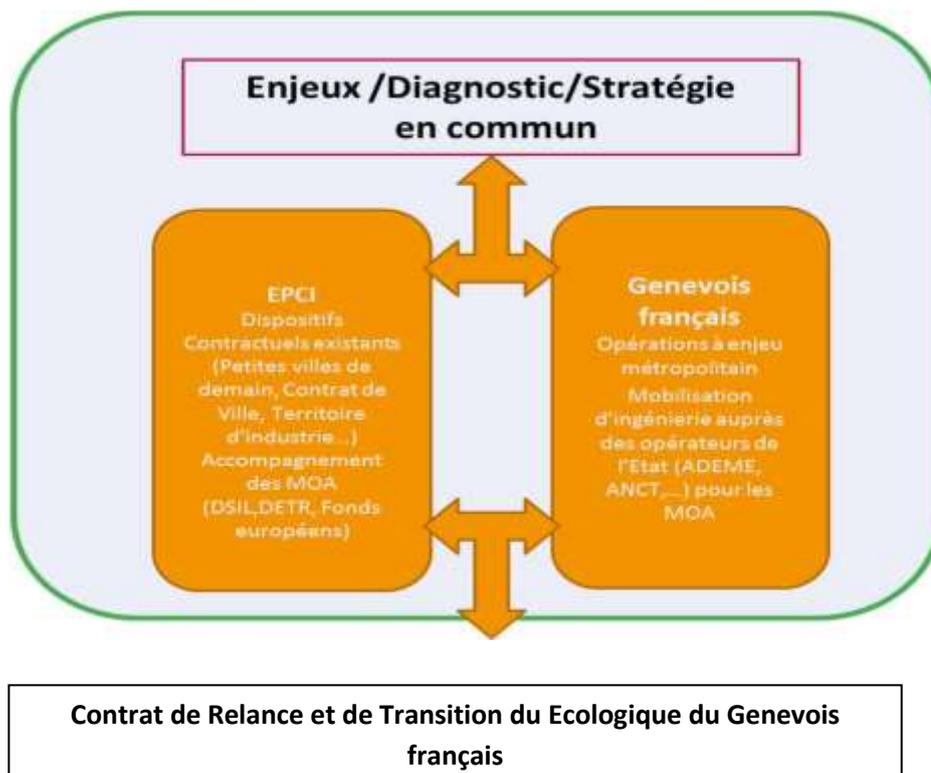
Cette structuration permettra d'augmenter la visibilité des plans d'actions articulés du Pôle métropolitain et de ses EPCI en prenant en compte les spécificités transfrontalières et les interactions nécessaires dans la mise en œuvre des projets.

Le document reprend les ambitions et orientations stratégiques du territoire et intègre un plan d'actions annualisé pour chaque partie prenante. Dans le cadre du Pôle métropolitain, le projet de territoire ainsi que les actions proposées au titre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique relèvent de la feuille de route politique adoptée lors du Comité Syndical du 26 mars 2021 dont le « fil rouge » est la transition écologique.

La proposition intègre seize fiches- actions issues de la feuille de route politique du Pôle métropolitain avec un enjeu structurant pour le territoire. Il comprend également le recensement des contractualisations existantes sur le bassin de vie transfrontalier.

Évolutif, le CRTE a vocation à s'adapter au projet de territoire et n'engage ni la collectivité, ni l'État. Les projets et actions inscrits au CRTE ne préfigurent pas l'accompagnement financier de l'État. Le CRTE contribue à donner une visibilité commune, une grille de lecture, entre le projet de territoire et les différents contrats et dispositifs contractuels mobilisés par l'Etat.

Par ailleurs, il est rappelé qu'aucun crédit propre n'est alloué au titre du CRTE 2020-2026 ou de son protocole d'engagement. Les financements émaneront des dispositifs existants ou des appels à projets éventuels. En ce sens, il est à distinguer du CPER 2021-2027 (contrat de plan Etat- Région).



Gouvernance et participation

Il est proposé de travailler une gouvernance s'appuyant sur des instances existantes au niveau du Pôle métropolitain (Bureau) et à l'échelle des intercommunalités (bureaux exécutifs ou conférences des maires). La coordination technique s'effectuera afin de faciliter une visibilité des projets et des dispositifs.

Aux différentes échelles (Grand Genève, Genevois français et EPCI), la dimension participative s'adossera aux démarches ou aux instances en cours de structuration : la démarche « Grand Genève en transition » qui vise à définir une trajectoire partagée en matière de Transition écologique ainsi que les conseils locaux de développement de chaque EPCI seront mobilisés. Les partenaires socio-économiques agissant sur le territoire seront également associés dans le cadre de cette gouvernance.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du Pôle métropolitain du Genevois français.
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à signer ledit contrat et ses annexes.
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à accomplir toutes démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 10/12/21

Publié ou notifié le 10/12/21

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

CONVENTION DE
COORDINATION ET
DE FINANCEMENT DU
SERVICE PUBLIC
POUR LA
PERFORMANCE
ÉNERGÉTIQUE DE
L'HABITAT

Séance du 3 décembre 2021

N° BU2021-24

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 10
Pouvoirs : 1

L'an deux mil vingt et un, le trois décembre à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Genevois à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 26 novembre 2021

Secrétaire de séance : Gabriel DOUBLET

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN – Mme Chrystelle BEURRIER - M. Marin GAILLARD – M. Stéphane VALLI - Mme Catherine BRUN – M. Sébastien JAVOGUES - Mme Aurélie CHARILLON – M. Gabriel DOUBLET – Mme Nadine PERINET - M. Benjamin VIBERT

- Délégués représentés :

M. Pierre-Jean CRASTES, donne pouvoir à M. Christian DUPESSEY

- Délégués excusés :

M. Pierre-Jean CRASTES – M. Christophe ARMINJON – Mme Carole VINCENT – M. Jean-Claude GEORGET – M. Philippe MONET

CONVENTION DE COORDINATION ET DE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC POUR LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT

Vu les statuts du Pôle métropolitain ;

Vu la délibération CS 2020-44 du 10 décembre 2020, relative à l'évolution du service REGENERO vers le Service Public pour la Performance énergétique de l'Habitat (SPPEH) porté par le Département de la Haute-Savoie.

Au mois de juillet 2020, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt pour la mise en place d'un Service Public pour la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH). Le département de la Haute-Savoie a souhaité porter une candidature d'échelle départementale, à laquelle le Pôle métropolitain s'est associé.

Cette candidature, retenue par la Région, permet maintenant aux territoires associés de bénéficier du versement par la Région de crédits dédiés, sous forme de primes régionales, ainsi que d'un financement via le programme national SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique), mobilisables à partir du 1^{er} janvier 2021 et pour une durée de 3 ans.

Par délibération du 10 décembre 2020, tout en adhérant à la candidature départementale, le Pôle métropolitain choisissait de maintenir l'organisation existante du service REGENERO, notamment en poursuivant le marché avec l'opérateur historique pour une période transitoire et pour une durée d'un an, jusqu'à ce que le service SPPEH mis en place par le CD74 soit opérationnel et suffisamment performant pour prendre le relais de la plateforme REGENERO.

Pendant cette phase transitoire, il était convenu que le financement du service continuerait de se faire selon les mêmes conditions (financement du niveau 1 par le Pôle, niveau 2 par les EPCI). Le Pôle métropolitain continuerait également, pendant cette phase, à assurer la communication pour faire connaître le service et à représenter les EPCI de Haute-Savoie auprès du Conseil départemental dans le cadre de la coordination nécessaire à la mise en place du SPPEH.

Les relations et les engagements mutuels entre le Département de la Haute-Savoie et le Pôle Métropolitain durant cette année 2021 de transition sont établis par une convention, objet de cette délibération. Elle détermine également la distribution des éléments financiers entre le Département et le Pôle métropolitain du Genevois français, et particulièrement la manière dont le Pôle métropolitain bénéficiera des aides administrées par le Département, en sa qualité de porteur du SPPEH. Ainsi, la convention établit que le Département pourra reverser un montant de subventions SARE et régionales de 206 523 € maximum au titre de l'année 2021. Ce montant se décompose en trois types de subventions non-fongibles :

- 76 960 € de primes régionales ;
- 8 016 € de primes CEE-SARE sensibilisation ;
- 121 547 € de primes actes CEE-SARE Information, conseil et accompagnement.

La procédure de demande de subventions prévoit le versement d'une avance, puis d'une régularisation au vu des actions effectivement réalisées à la date du 31 décembre 2021.

Courant 2022, à réception de l'ensemble de ces subventions, le Pôle métropolitain établira un bilan complet de l'année 2021 :

- il conservera la part lui revenant au titre des actions correspondant au portage du niveau 1 de REGENERO (coordination générale, permanences, accueil téléphonique, communication de marque dont site Internet) ;

- il reversera aux EPCI, au vu des actions réalisées sur leur territoire, la part de subvention leur revenant dans le cadre du niveau 2 de REGENERO (accompagnements individualisés des projets de rénovation et animations locales).

En parallèle, et à compter du 1er janvier 2022, il est rappelé que le Pôle métropolitain du Genevois français transmettra le suivi local du SPPEH entièrement à ces EPCI haut-savoyardes, qui seront alors en lien direct avec le Département de la Haute-Savoie, particulièrement pour solliciter auprès de lui les subventions correspondantes.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISER** Monsieur le Président du Pôle métropolitain à signer la « convention de coordination et de financement du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat » avec le Conseil Départemental de Haute-Savoie (annexée à la présente délibération) et les documents y afférents ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain à solliciter auprès du Département de la Haute-Savoie, le versement des subventions dans le cadre du bilan complet du service REGENERO pour l'année 2021 ;
- **VALIDE** les modalités de reversement des subventions aux EPCI membres.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 10/12/21

Publié ou notifié le 10/12/21

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal of the Pôle Métropolitain du Genevois Français is circular. It features a central figure, likely a personification of justice or law, holding a scale and a sword. The text 'Pôle Métropolitain du Genevois Français' is written around the perimeter, and 'R.F.' is at the bottom.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

Séance du 3 décembre 2021

DEMANDE DE
SUBVENTION DU
POLE
METROPOLITAIN
AUPRÈS DU
CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
DE L'AIN

N° BU2021-25

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 10
Pouvoirs : 1

L'an deux mil vingt et un, le trois décembre à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Genevois à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 26 novembre 2021

Secrétaire de séance : Gabriel DOUBLET

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN – Mme Chrystelle BEURRIER - M. Marin GAILLARD – M. Stéphane VALLI - Mme Catherine BRUN – M. Sébastien JAVOGUES - Mme Aurélie CHARILLON – M. Gabriel DOUBLET – Mme Nadine PERINET - M. Benjamin VIBERT

• Délégués représentés :

M. Pierre-Jean CRASTES, donne pouvoir à M. Christian DUPESSEY

• Délégués excusés :

M. Pierre-Jean CRASTES – M. Christophe ARMINJON – Mme Carole VINCENT – M. Jean-Claude GEORGET – M. Philippe MONET

DEMANDE DE SUBVENTION DU POLE METROPOLITAIN AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AIN

Vu les statuts du Pôle métropolitain du Genevois français ;

Vu la délibération CS2020-10 validant l'engagement du Pôle métropolitain en tant que partenaire de l'opération INTERREG V LEMCOV ;

Le Pôle métropolitain est partenaire d'un projet INTERREG « LEMCOV » qui est la continuité d'un premier dossier INTERREG portant sur le développement d'une plateforme de covoiturage transfrontalier à l'échelle du bassin lémanique. Cette programmation actuelle constitue une étape supplémentaire dans la construction d'un système de covoiturage lémanique.

En termes de mise en œuvre, le GLCT Transports Publics est le chef de file de cette opération qui associe le Pôle métropolitain du Genevois français, les Départements de la Haute-Savoie et de l'Ain côté français, et côté suisse les Cantons de Genève, Vaud et du Valais.

Le projet porte sur la période du 1^{er} mars 2018 au 31 mars 2022.

De nombreuses actions en matière de covoiturage ont été initiées par le Pôle métropolitain du Genevois français depuis sa prise de compétence en 2018, et certaines d'entre elles se trouvent valorisées dans cette opération INTERREG.

Le projet est décomposé en six actions :

- action A : affiner la stratégie globale de covoiturage
- action B : démarchage et partenariats entreprises
- action C : communication globale du projet
- action D : moteur de recherche
- action E : création des voies réservées aux douanes Genève-France
- action F : coordination

Le montant total de l'opération est chiffré à 854 949.59€ (soit 994 125.11 CHF) avec une participation du Pôle métropolitain à hauteur de 450 012€ portant sur les actions A, B, C et D.

Les dépenses engagées par le Pôle métropolitain constituent exclusivement de la valorisation d'actions inscrites au programme de travail mobilité du Pôle métropolitain entre 2018 et 2021.

Dans le cadre de la formalisation de la convention partenariale relative au projet, le département de l'Ain a par ailleurs affirmé son engagement pour un co-financement à hauteur de 26 000€ sur le programme d'action du Pôle métropolitain du Genevois français.

Cet accompagnement financier porte sur la communication et le démarchage des entreprises à travers les plans de mobilités employeurs.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** une demande de cofinancement auprès du Département de l'Ain de 26 000€ pour participer à la réalisation des actions de communication et de démarchages d'entreprises portées par le Pôle métropolitain dans le cadre de l'opération INTERREG « LEMCOV ».
- **AUTORISE** le Président du Pôle métropolitain à signer l'ensemble des documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 10/12/21

Publié ou notifié le 10/12/21

Le Président,
Christian DUPESSEY

